



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

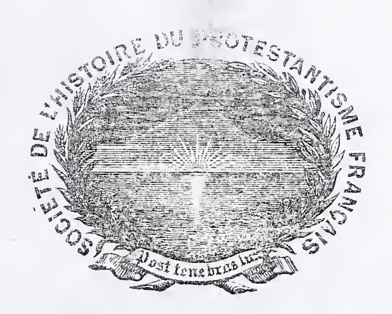


BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRA

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 1. 15 Janvier 1881



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | **LEIPZIG.** — F.-Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | **BRUXELLES.** — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTIÈME ANNÉE

Grande mortalis aevi spatium!

Nous sommes heureux d'inaugurer cette trentième année de nos travaux par une bonne nouvelle. En réponse à un vœu souvent exprimé, le Comité a décidé la publication d'une table générale embrassant les deux séries du *Bulletin* et mettant en pleine lumière les indications de toute nature qui y sont contenues.

A vrai dire, les matières, si riches dans leur diversité, dont se compose ce recueil n'ont jamais été inventoriées. La table qui clôt les quatorze premiers volumes est elle-même bien imparfaite et offre de nombreuses lacunes. Si l'on veut faire des recherches dans les volumes suivants, on n'a pour se guider que la table de chacun d'eux, et il faut s'aventurer, sans autre fil conducteur, dans un labyrinthe dont la rédaction elle-même ne peut se flatter de connaître tous les détours. Il n'en sera plus ainsi pour ceux qui bénéficieront du travail confié aux soins et à la rare compétence de M. N. Weiss. La table des quatorze premiers volumes sera non seulement refondue, mais refaite sur le même plan que celle des volumes suivants. Au lieu d'un seul index, la nouvelle table en aura deux. Premièrement, une table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux qui peuvent intéresser l'historien protestant; secondement, une

table également alphabétique des principales matières traitées, soit isolément, soit à diverses reprises, dans notre recueil. Ainsi rien ne sera perdu des trésors accumulés par tant de mains différentes, durant trente ans, et notre collection, déjà si recherchée, acquerra un nouveau prix aux yeux des travailleurs.

Pour les Sociétés comme pour les individus, les années ont leur part de joies et de tristesses. Celle qui vient de finir n'a pas été du moins sans initiatives ni sans encouragements : nous avons couronné une remarquable étude sur Agrippa d'Aubigné considéré comme historien, et prêté une fraternelle assistance au dernier descendant de notre héros camisard, dont l'humble demeure sera un monument historique sur cette terre cévenole consacrée par de si glorieux souvenirs. Deux de nos collègues, MM. Douen et Gaufrès, ont vu leurs travaux couronnés, l'un par l'Académie française, l'autre par l'Académie de Nîmes, qui n'a pas dégénéré depuis Fléchier, son illustre protecteur. Un troisième, M. Maurice Block, a été nommé membre de l'Institut pour des ouvrages d'économie politique justement estimés. Notre Société se réjouit de ces succès ; elle en est même un peu fière, comme de tout ce qui peut faire rejaillir quelque lustre sur le foyer commun de nos études protestantes. « La petite patrie est bien avant la grande, » a dit un poète, car elle la fait mieux aimer !

J. B.

———

ÉTUDES HISTORIQUES

UN CHAPITRE

DE LA POLÉMIQUE ENTRE PROTESTANTS ET CATHOLIQUES AU XVIIe SIÈCLE

I

Le *Traité de la politique de France* par M. P. H., marquis de C..., « et les *Reflexions* sur les IIe et IIIe chapitres » de cet ouvrage « par le sieur de l'Ormegrigny » sont, pour ainsi dire, inséparables. On les trouve ordinairement réunis en un seul volume, sans que peut-être ils aient toujours été imprimés simultanément. Bien qu'on ne puisse dire que ces deux écrits soient rares ou ignorés, ils semblent n'être ni très communs, ni très bien connus, et, comme ils forment un épisode tout spécial de la polémique entre protestants et catholiques au XVIIe siècle, il nous paraît à propos de donner quelques détails sur cette querelle, sur les écrivains entre lesquels elle s'est engagée, et sur la manière dont ils l'ont soutenue.

Je traite ce sujet d'après un volume formé de deux parties ayant chacune sa pagination spéciale, et portant les intitulés suivants : TRAITÉ DE LA POLITIQUE DE FRANCE *par monsieur* P. H. *marquis de* C. *reveu, corrigé et augmenté d'une seconde partie avec quelques réflexions sur le Traité par le sieur l'*ORMEGRIGNY, *à Cologne, chez Pierre du Marteau*, MDCLXXX (296 pages). RÉFLEXIONS *sur le* IIe et IIIe *chapitres* de la POLITIQUE DE FRANCE *de monsieur* P. H. *marquis de* C. *où il censure le clergé de Rome et les huguenots*. SECONDE PARTIE *par le sieur de* L'ORMEGRIGNY. A COLOGNE, chez PIERRE DE LA PLACE, MDCXXX (136 pages). Ces deux

titres soulèvent des questions bibliographiques que je n'examinerai pas, parce que je me propose un but différent, et que d'ailleurs, pour les traiter, il faudrait avoir les différentes éditions du livre. Je veux parler surtout des auteurs et de leur polémique, et je ne ferai qu'effleurer le côté bibliographique du sujet.

I

P. H., marquis de C., qui, dans la préface de son livre, adressée au roi, exprime le désir que « ses écrits apprennent à la postérité la grandeur de son zèle et sa passion pour le service du roi » et que « le *monde entier* sache à quel point il est le très humble, très obéissant et très fidèle sujet de Sa Majesté », mais qui a bien soin de cacher son nom, et pour cause, est Paul Hay, marquis de Chastelet. Il porte le même prénom que son père, secrétaire de l'Académie française, en sorte qu'on les a quelquefois pris l'un pour l'autre. Il a publié de 1664 à 1669 un *Traité de l'Éducation* de Mgr le Dauphin, une *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, un *Traité de la guerre*, enfin le *Traité de la politique de France*, le plus connu et le plus important de ses ouvrages, qui a paru à l'étranger, presque simultanément à Utrecht et à Cologne (Amsterdam) et a été réimprimé plusieurs fois, notamment en 1677, 1680 et 1689, la dernière fois comme « troisième partie du Testament politique d'Armand Duplessis, cardinal de Richelieu ». Paul Hay était, on le voit, un publiciste, genre d'écrivains qui n'existait pas et ne pouvait exister dans la monarchie absolue de Louis XIV, où la discussion des intérêts publics était interdite. On peut dire que le marquis de C. a été une véritable exception : aussi son *Traité de la politique de France* lui valut-il quinze jours de Bastille. Et comment s'en étonnerait-on? Il prend une à une toutes les branches de l'activité publique, de l'administration, la politique extérieure et intérieure, toutes les parties de l'organisation sociale, et sur

chaque point, il donne son avis, propose tel ou tel changement. Un semblable livre était une sorte de provocation à une véritable révolution[1]. Son adversaire a très bien su le lui dire :

Qui aura lu tout ce livre de M. le marquis, dit-il, trouvera qu'il propose des réformations en l'État beaucoup plus difficiles à effectuer que de chasser le droit canon et la juridiction papale hors du royaume ; car il voudrait refondre entièrement et la Justice et la Police, et les jeter en un moule tout neuf. Certes, il a bien fait paraître qu'il connaît les maladies de l'État. Toutefois, ses projets pour y remédier ne peuvent être mis en effet sans ruiner et mettre au désespoir quantité d'esprits actifs qui vivent de leur profession, ce qui est fort dangereux à attenter dans un État. (Réflexions, p. 82.)

En passant en revue les différentes classes ou portions de la nation, l'auteur du *Traité de la politique de France* commence par s'occuper du *clergé*, qui fait l'objet d'un chapitre, et immédiatement après des *huguenots*, qui font aussi l'objet d'un chapitre, véritable suite ou complément du précédent. Ces deux chapitres, qui étaient, dans la première édition, le IIe et le IIIe, sont devenus le IVe et le Ve dans les éditions subséquentes, au moins dans celle de 1680, parce que l'auteur a augmenté et remanié son travail. Il n'est pas tendre pour les deux catégories de Français dont il parle dans ces deux chapitres. Le clergé régulier et surtout le clergé séculier sont des corps ambitieux qu'il faut réprimer et même restreindre, diminuer par divers moyens qu'il a imaginés et qu'il fait connaître ; les huguenots sont des rebelles qu'il faut faire disparaître, et il propose aussi divers moyens d'atteindre ce but. Voilà en deux mots sa thèse. Elle semblait appeler une réponse de chacune des parties intéressées. Le clergé daigna-t-il faire attention aux attaques de son

1. Dans ce livre, imprimé à l'étranger et qui n'aurait pu l'être en France, il est dit que les Libraires et Imprimeurs ne doivent pas « sous peine de la vie » imprimer et vendre des livres sans approbation ni privilège, et qu'il en est de même pour les livres imprimés à l'étranger. Il est impossible de démentir plus complètement ses doctrines par ses actes ou de prononcer plus formellement soi-même sa propre condamnation.

adversaire? Il est probable que non. Mais parmi les Huguenots, il se trouva quelqu'un pour relever le gant; et il parut une réponse consistant en *Réflexions* sur les IIe et IIIe chapitres de la *Politique de France*. Comme cette réponse, réimprimée en 1680, s'adresse aux chapitres IIe et IIIe, qui, dans l'édition de cette même année 1680 sont les chapitres IV et V, nous pouvons en conclure, ce que confirment d'autres indices encore, que les *Réflexions* ont été réimprimées sans changement, tandis que l'ouvrage principal avait été modifié [1]. On voit aussi que la réponse concerne également le clergé et les huguenots, de sorte que, à la seule inspection du titre, on pourrait être en doute sur le caractère de l'opposant. Cette dualité, qui peut sembler équivoque au premier abord, s'explique, on le verra tout à l'heure, par les nécessités de la polémique, comme l'absence de remaniement des *Réflexions* s'explique par la situation de l'auteur.

Le nom de l'*Ormegrigny*, qui figure sur le titre du *Traité de la Politique*, orthographié *de l'Ormegrigny* sur le titre des *Réflexions*, écrit ailleurs *de l'Ormegigny* (peut-être par simple erreur typographique), est à peine un pseudonyme : le vrai nom de l'auteur est *Pierre du Moulin*, et comme la branche de la famille du Moulin à laquelle il appartenait était celle de Lorme-Grenier, il s'était borné à prendre ce nom en le modifiant légèrement [2]. Ce Pierre du Moulin était le fils du pas-

1. Dans la liste des ouvrages de du Moulin qui vient à la suite de l'article de la *France protestante* relatif à notre auteur, l'addition des *Réflexions* de 1677 est indiquée comme une réponse aux chapitres IV et V du *Traité de la politique de France*. Cependant nous avons une édition de 1680 où elles sont indiquées comme une réponse aux chapitres II et III. Du reste cette liste bibliographique est faite assez singulièrement; on y indique sous le n° XV le *Traité de la politique de France* (!) avec quelques Réflexions sur le traité, édition de 1677 et 1680. Evidemment ce n° XV est de trop et devait être réuni au n° X, dont les termes exigeraient une vérification et peut-être une correction, selon les observations qui précèdent. Mais ceci appartient à la question bibliographique et nous avons dit que nous ne la traiterions pas.

2. A moins que peut-être il ne restituât une forme ancienne de ce nom, ce que j'ignore absolument.

teur bien connu de Sedan : il portait le même prénom que son père. Remarquons ici que l'auteur du *Traité* et l'auteur des *Réflexions* sont tous les deux dans le même cas ; chacun d'eux porte le prénom de son père, et il en résulte des confusions. De même que l'on n'a pas toujours su distinguer entre les ouvrages qui appartiennent aux marquis de Chastelet père et fils, on a attribué à Pierre du Moulin, le père, le *Traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*, dont le fils n'aurait été que l'éditeur, tandis qu'il est maintenant reconnu pour en être l'auteur.

Les *Réflexions* sur le livre de Paul Hay sont avec la *Défense de la religion réformée et de la monarchie et Eglise anglicane* (1650) le seul ouvrage que P. du Moulin le fils ait publié en français : tous ses autres écrits sont soit en latin, soit en anglais [1], car il passa en Angleterre la plus grande partie de sa vie et devint presque anglais. Né à Sedan en 1600, il y commença ses études, les poursuivit à Leyde, et les perfectionna en Angleterre, où il fut, pendant quelques années, le précepteur des frères Boyle, Roger et Robert [2] ; retourna ensuite en Hollande, d'où il passa en Irlande, vint ensuite de nouveau en Angleterre, où il ajouta le titre de docteur des Universités d'Oxford et de Cambridge à celui de docteur de l'Université de Leyde, qu'il avait conquis dans son dernier séjour en Hollande.

Il se montra très royaliste pendant la guerre civile d'Angleterre et signala son zèle par la publication en 1652 d'un pamphlet latin, qui fit sensation : « *Le cri du sang royal montant au ciel contre les parricides anglais* ». — Aussi, en 1660, à la

1. Le « traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit » lui-même aurait été écrit en anglais ; le texte français qui en existe et qui fut très souvent réimprimé ne serait qu'une traduction.

2. « De M. Richard Boyle et de son frère » disent les frères Haag : ce qui est une erreur, Richard était le père de Roger et de Robert et n'a pu être l'élève de du Moulin. « Richard » est mis ici pour « Roger ». — La même erreur se retrouve dans la Biographie universelle de Michaud et dans la Biographie de Hoefer, qui, vraisemblablement ont fait leurs articles respectifs avec celui de la *France protestante*.

restauration des Stuarts, il fut pris par Charles II pour chapelain de la cour et nommé prébendaire de Cantorbery; il passa dans cette ville le reste de sa vie, qui s'acheva en 1684 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Il était donc en Angleterre quand parut le *Traité de la Politique de France*, et c'est en Angleterre qu'il composa ses réflexions sur ce Traité. On y trouve, en effet, certaines expressions qui trahissent un auteur habitué à se servir de la langue anglaise. Mais nous voyons que sa nouvelle patrie ne lui avait pas fait oublier l'ancienne et que, tout en servant l'Église établie d'Angleterre, il ne perdait pas de vue l'Église réformée de France, où il avait reçu sa première éducation et dont il demeurait un des enfants.

III

La polémique soutenue par P. du Moulin contre Paul Hay a un caractère spécial qui la distingue de toutes celles du même temps. La controverse entre catholiques et protestants était très vive au XVIIe siècle, elle se renouvelait sans cesse; mais elle ne sortait jamais du domaine religieux. Il pouvait arriver, par accident, qu'elle glissât dans la politique, comme lorsque Jurieu posait le principe de la souveraineté du peuple et entraînait Bossuet dans des discussions de politique spéculative. Mais, en général, elle était théologique et religieuse. Il s'agissait de démontrer quelle est la véritable Église. Paul Hay imprime à la discussion un tout autre caractère, il donne le pas à la politique sur la religion, et ne considère dans la société religieuse, dans les partis religieux, dans les Églises, que les services que l'État peut en recevoir ou les maux qu'il en peut redouter. Son adversaire l'a naturellement suivi sur ce terrain tout nouveau, mais il a soin d'en faire la remarque pour s'en excuser et de signaler la nature toute spéciale de la discussion qui lui est

imposée et dont il ne dépend pas de lui de changer les éléments.

Vous ne considérez la religion, lui dit-il dans sa préface, qu'autant qu'elle regarde la politique de France ; je me suis aussi contenu dans les mêmes limites, et je n'ai considéré l'une et l'autre religion et ceux qui les professent qu'autant que l'État en a reçu ou en peut recevoir d'utilité pour le temporel. Je me suis abstenu de dire en tout ce discours ce que je dirai ici en prenant congé de vous : c'est que l'intérêt de Dieu nous doit être plus cher que celui de l'État, et que ces deux intérêts s'accordent si bien que là où la vérité et la piété règnent, la paix, la justice et la politique ne peuvent manquer d'y fleurir.

La réponse de P. du Moulin de l'Ormegrigny s'adresse à la fois, comme le titre l'indique, au chapitre de Paul Hay sur le clergé et à son chapitre sur les huguenots ; elle se divise conséquemment en deux parties : mais la première est de beaucoup la plus longue ; elle occupe 86 pages, tandis que la seconde tient dans 45 pages. Cette première partie est aussi la partie essentielle de l'ouvrage ; c'est la conduite à tenir à l'égard du clergé qui est selon l'auteur le nœud de la question. Tout ce que dit le publiciste catholique contre le clergé et la cour de Rome, le polémiste huguenot l'approuve ; il abonde dans le sens de son adversaire, enchérit sur lui et ne lui reproche que de ne pas savoir conclure. Il lui fait voir que l'unique moyen de supprimer les abus dont on se plaint est d'en couper la racine en rompant avec la papauté. Toute cette discussion sur le clergé, dans laquelle il se fait avec une ironie assez fine l'allié de son adversaire et où il retrace toute l'histoire des usurpations cléricales en s'appuyant sur un « beau livre intitulé *Examen des pouvoirs du cardinal Chigi*[1] lorsqu'il vint en qualité de Légat vers Sa Majesté » contient visiblement la thèse soutenue par du Moulin et est la base de sa réponse : le reste, réfutation élo-

1. Je ne sais rien sur ce livre, et je le signale pour le cas où il ne serait pas suffisamment connu.

quente et indignée des calomnies de Paul Hay contre les protestants, n'est en réalité qu'un appendice. Du Moulin le fait entendre fort agréablement dans sa Préface où il se vante, avec une courtoisie railleuse, « d'épouser la querelle du marquis et de le servir contre les usurpations de Rome » et lui parle ainsi :

Monsieur, j'ai pris tant de plaisir à la lecture de vos sages remarques sur le clergé romain que j'ai cru ne pouvoir mieux employer mon temps qu'à les illustrer d'un ample commentaire. Et combien que j'enchérisse parfois sur votre jugement et que je m'enhardisse d'aller plus avant que vous ne faites, vous ne trouverez point que j'aie fait sur votre discours une glose d'Orléans; car j'ai sincèrement confirmé vos avis par l'histoire de notre France et par les meilleurs auteurs. Que si, par l'aide qu'ils m'ont donnée, je vous fais voir que vos maximes vous mènent à de plus hautes entreprises que vos conseils ne portent, ce n'est pas pour vous contredire, mais vous assister et même dire pour vous ce que vous auriez peut-être voulu dire. Après avoir ainsi combattu sous vos enseignes, l'intérêt de mon parti, que vous battez rudement en votre troisième chapitre, m'engage à combattre pour sa défense, et vous êtes trop généreux, monsieur, pour le trouver mauvais. Mais je n'y emploie guère plus du tiers de ce discours; par où je vous donne assez à connaître que je prends deux fois plus de plaisir à vous suivre qu'à vous opposer.....

Voilà donc le plan de l'ouvrage bien marqué. Nous ne suivrons pas pied à pied du Moulin dans sa réplique. Nous signalerons certains points et nous ferons quelques citations.

III

Paul Hay, suivant son système, indique quinze moyens à employer pour faire disparaître les huguenots [1]. Cette énumération fait presque la moitié du chapitre. De l'Ormegrigny ne

1. L'extermination et l'expulsion ne sont pas comprises dans ces quinze moyens; le but que se propose Paul Hay est de mettre les protestants dans la nécessité de se faire catholiques. C'est seulement de cette façon qu'il veut qu'on les fasse disparaître.

juge pas à propos de s'y arrêter et de les discuter longuement.

« Je ne perdrai point de temps et de peine, dit-il, à faire des réflexions sur les quatorze voies qu'il propose pour nous tourmenter et pour nous rendre las de notre religion, de notre patrie et de nos vies. On en a trouvé davantage qu'il n'en propose..... »

On peut remarquer que de l'Ormegrigny signale quatorze voies, tandis que Paul Hay en a indiqué quinze. C'est une nouvelle preuve à l'appui de notre assertion, que ses *Réflexions*, rédigées une fois pour toutes, n'ont pas subi de modifications, et ont dû être réimprimées sous leur forme primitive.

Le grand argument de Paul Hay contre les huguenots est l'esprit de rébellion qu'il leur impute; il ne voit en eux que des ennemis du roi et de l'État. Un des premiers soins de l'auteur des *Réflexions* devait être de réfuter cette fausse accusation. Il le fait avec énergie, renvoyant le reproche aux adversaires et montrant dans ces prétendus rebelles les vrais fondateurs de la monarchie bourbonienne.

« Je demanderais volontiers à M. le marquis où étaient alors les bons Français? Trouvera-t-il les bons Français parmi les *ardents* et les *zélés* de la Ligue, qui sont ceux *qui ont répandu tant de sang pour abattre cette dangereuse secte*, comme il lui plaît de nous qualifier? Eh! de grâce, Monsieur le marquis, laquelle des deux est cette dangereuse secte, ou celle qui enseigne que les personnes des rois sont inviolables, et qui exposent leurs vies pour défendre les rois qui les ont persécutés, ou celle qui enseigne qu'un roi excommunié par le Pape peut être justement tué par qui que ce soit, et qui, par zèle de religion, trempe ses mains sanguinaires dans les entrailles de leurs souverains, comme fit saint Jacques Clément, et comme Jean Chastel et Pierre Barrière l'attentèrent, et comme Ravaillac l'exécuta? Où est le huguenot qui l'ait jamais essayé durant les longues persécutions du parti réformé? Où est le ministre qui ait jamais instruit aucun de son troupeau à tuer son roi comme vos pères spirituels ont fait si souvent?.. » (P. 103-4.)

« Et parce qu'il peut nous objecter que la défense des princes du sang n'était que le prétexe des armes des huguenots et de leur injuste résistance contre leur souverain, il suffirait de répondre que leurs armes étaien

nécessaires pour la préservation de ce grand prince que Dieu réservait pour la bénédiction de la France, et que, lorsqu'il parvint à la couronne, ils furent jugés dignes d'en être récompensés. Je supplierai aussi toutes personnes équitables de les considérer simplement comme hommes qui ne sont ni anges ni diables, et de nous dire s'il trouve étrange que des hommes, restes des feux et des tueries (qui étaient les arguments employés pour les convertir par tant d'années), ont fait enfin ce que la nature leur enseigne, qui est de se garantir par la force contre la force. Voilà, à le prendre au pis, toute la rébellion qu'on peut leur objecter en tout le siècle passé jusqu'à l'établissement paisible de Henry le Grand.

» Mais la bonne providence de Dieu les a bien exemptés de la nécessité de cette excuse, leur ayant fourni un emploi si juste et si fortuné pour leurs armes que tous ceux qui aiment et qui aimeront aux siècles à venir la prospérité de la France et la grandeur de la maison royale auront une raison perpétuelle de bénir les secours opportuns de ce parti et de louer Dieu qui l'a suscité pour le grand bien de l'Etat. » (P. 105-6.)

Plus loin, il élargit le débat, en même temps qu'il l'élève, et il montre que, par le fait même de leurs constitutions respectives, les Églises de la Réforme sont les soutiens de l'autorité civile, tandis que l'Église romaine en est l'ennemie. Il fait voir que c'est dans cette Église seulement que la royauté peut voir un véritable adversaire, et revient ainsi à la thèse soutenue dans le chapitre précédent. Voici comment il argumente :

« Lesquels doit-on estimer les ennemis de l'État, ceux qui assujettissent absolument la couronne des rois à la mitre papale et qui reconnaissent un autre souverain que le roi ; ou ceux qui le reconnaissent leur unique souverain et qui maintiennent que la couronne ne dépend que [de] Dieu seul ? En conscience, quel est le véritable fondement de la grande haine qu'on nous porte ? N'est-ce pas pour ce que, si on nous croyait, il n'y aurait en France aucun Français qui ne fût sujet du roi, les causes bénéficiales et matrimoniales ne s'évoqueraient plus à Rome, et le royaume ne lui serait plus tributaire sous ombre d'annates et de semblables impositions ?

» Et sur ce sujet, le témoignage que nous rend M. le cardinal du Perron en sa harangue au tiers-état est fort considérable, quand il dit que *la doctrine de la déposition des rois par le pape a été tenue en France jusqu'à Calvin.* Par où il reconnaît tacitement que nos rois étaient

mal servis auparavant, et que ceux qu'il appelle hérétiques, ayant mis en vue la sainte Écriture, ont fait connaître le droit des rois qu'on tenait supprimé. » (P. 129.)

» Notre religion est haïe parce qu'elle combat l'orgueil, l'avarice et les usurpations de la cour de Rome et de ses suppôts dans le royaume, et que nous avons fait voir au monde la sordide banque des grâces spirituelles qu'elle a plantées en l'Église, et comment elle a attiré à soi un tiers des terres de France par la frayeur qu'elle a donnée du purgatoire à de bonnes personnes coiffées d'une dévotion idiote et à des ravisseurs du bien d'autrui qui ont pensé faire leur paix avec Dieu en lui faisant part du butin. » (P. 130.)

La conclusion de de l'Ormegrigny est que le roi enlève toute autorité au pape en France. Par là, la puissance royale n'aura plus d'adversaire qui puisse la tenir en échec, la bonne harmonie entre les sujets sera plus grande, presque parfaite. Le livre finit ainsi :

« Qui considérera bien la constitution des affaires de la chrétienté jugera que toutes choses invitent Sa Majesté à renvoyer la Juridiction de Rome au-delà des monts, le droit, l'honneur, le profit, la liberté, la facilité, son devoir à sa couronne, à ses sujets et à sa royale postérité, et que plusieurs aides lui rient et au dedans et au dehors de son royaume pour une si belle et si juste entreprise.

» C'est là le désir ardent des bons Français ; et il n'y en a point qui méritent mieux ce titre que ceux qui regardent avec plus d'indignation que leur roi baise les pieds de ce prélat qui lui devrait baiser les pieds, pour avoir reçu ses principautés des rois de France, et qui, en récompense de leurs bienfaits, a machiné et machine incessamment leur ruine.

« Quand le roi aura délivré et soi et son peuple de ce joug étranger, il trouvera l'inimitié entre ses sujets pour le fait de la religion grandement diminuée, et la voie frayée à la réunion. Que si les difficultés sur la doctrine peuvent être surmontées, les protestants n'en formeront pas beaucoup sur la discipline[1].

» Dieu, qui est le Père des Rois et le Roi de la Gloire, protège et fortifie notre Grand Roi pour accomplir des desseins qui tournent au bien général

1. Cette observation semble trahir la préoccupation d'un homme qui a du penchant pour la constitution de l'Église anglicane et s'est mis au service de cette Église.

de son Eglise, à la grandeur et au respect de sa personne sacrée, et à l paix et prospérité de son Etat[1]. »

Le marquis de Chastelet parle de la conduite à tenir à l'égard des étrangers et des protestants du dehors; ainsi il propose d'exploiter les sentiments luthériens des princes protestants d'Allemagne, qu'il représente à la fois comme des alliés du roi de France en vertu de traditions politiques anciennes et d'intérêts toujours subsistants, et comme ennemis des huguenots. De l'Ormegrigny lui répond très pertinemment en mettant en relief les sentiments antipapistes de ces mêmes potentats :

« Monsieur le marquis, dit-il, assure à bon droit Sa Majesté de l'amitié des Princes protestants d'Allemagne, laquelle ils ne témoigneront jamais avec plus de franchise qu'en le servant à ruiner la puissance du Pape, qui favorise la maison d'Autriche; car par là ils feront d'une pierre deux coups..... »

Mais ce qui mérite le plus l'attention dans les arguments relatifs à l'étranger, c'est la discussion sur l'Angleterre et les Anglais. L'animosité du marquis contre ces insulaires est étrange, et on lira avec curiosité le portrait qu'il s'est avisé d'en tracer :

« Quant aux Anglais, dit-il, ils n'ont aucuns amis; ce sont des gens sans foi, sans religion, sans probité, sans justice aucune, défiants, légers au dernier point, cruels, impatients, gourmands, superbes, audacieux, avares, propres pour les coups de main et pour une prompte exécution, mais incapables de conduire une guerre avec jugement. Leur pays est assez bon pour vivre, mais il n'est pas asez riche pour leur fournir les moyens de sortir et de faire aucune conquête : aussi n'ont-ils jamais rien conquis, excepté l'Irlande, dont les habitants sont faibles et mauvais soldats; et au contraire les Romains les ont assujettis, ensuite les Danois et les Normands, en telle sorte que les Rois sont les héritiers d'un conquérant. Ils se haïssent les uns les autres et sont en division continuelle, soit pour la Religion, soit pour le Gouvernement. Une guerre de France de trois ou quatre ans contre eux les ruinera entièrement..... »

1. Ce paragraphe est le dernier des *Réflexions*

Et là-dessus, voilà le marquis parti en guerre : poussé par une ardeur belliqueuse qu'entretient une haine nationale et religieuse très intense, il développe ouvertement son plan de campagne. En trois pages, il achève la conquête de l'Angleterre et consomme la ruine entière de ce foyer de vices.

L'auteur des *Réflexions* ne pouvait laisser ce paragraphe sans réponse. Sa qualité de protestant lui en faisait un devoir : la position qu'il occupait en Angleterre rendait ce devoir plus impérieux. Et cependant, il ne devait pas laisser apercevoir la situation spéciale qui le rattachait étroitement à ce pays. Du Moulin ne faillit pas à ce devoir, et il s'en acquitta avec autant d'esprit, d'adresse et de discrétion que de jugement et de cœur. Voici comment il répond à son adversaire :

« Comme M. le marquis est fort exact à donner des instructions pour nous ruiner, il fait le même sur la fin de son livre pour l'Angleterre, la considérant comme une nation qui n'est bonne qu'à être ruinée. Nous ne pouvons nous servir des instructions qu'il donne contre nous pour nous en garder : car nous sommes un corps purement passif, exposé et soumis à tout ce que Dieu et le roi voudront faire de nous. Mais pour les Anglais, après qu'il les a désobligés par le caractère le plus odieux que sa haine puisse fournir à son éloquence, il les oblige en publiant toutes les voies dont il faut user pour les détruire. Car il y a de l'apparence qu'en étant avertis, ils s'en donneront garde. En attendant, ses lecteurs diront de lui que ceux qui publient leurs finesses ne sont pas des plus fins. ».

Ces divers extraits suffiront sans doute pour donner une idée de la manière de notre auteur, de la façon dont il rétorque les arguments, détruit les insinuations, confond les calomnies du publiciste catholique. Nous espérons que le lecteur nous saura gré d'avoir appelé son attention sur cet ouvrage trop peu connu. L'apparition du *Traité de la politique de France* et de la réponse qui lui fut faite est, nous le répétons, un phénomène rare et remarquable du temps où il s'est produit. D'ailleurs, il est juste de rendre hommage à Pierre du Moulin pour son dévouement à l'Eglise réformée de France, pour le talent et l'activité avec lesquels il l'a défendue. N'est-il pas intéressant de voir un

simple particulier, raisonnant sur la gestion des intérêts publics, tracer tout un plan de réformes dans lequel l'Eglise réformée doit disparaître, et la réponse à cette diatribe malfaisante et haineuse, mais surtout inconséquente, venir d'Angleterre, de la part d'un dignitaire de l'Eglise anglicane, qui, né en France, dans l'Eglise réformée, ne perdait de vue ni sa patrie spirituelle, ni sa patrie temporelle, les servait l'une et l'autre, et, tout en se montrant polémiste alerte et habile, s'est montré en même temps bon Français et enfant fidèle et dévoué de l'Eglise réformée de France?

LÉON FEER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA TOLÉRANCE DE LA PAPAUTÉ

LETTRE DE BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME, AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY[1]

(25 février 1559)

On a beaucoup parlé de l'esprit de tolérance supérieur à son temps dont auroit fait preuve le pape Paul III, dans ses conseils à François Ier, à l'occasion des placards et des nombreux bûchers allumés à Paris avec les hideux raffinements de l'estrapade (janvier 1535). On retrouve le premier écho de ces bruits si flatteurs pour la papauté dans une lettre de Sturm à Mélanchthon, du 9 juillet 1535, ainsi conçue : « Pontificem etiam aïunt æquiorem esse et haud paulo meliorem quam fuerunt cœteri ; omnino improbat illorum suppliciorum crudelitatem, *et de hac re dicitur misisse litteras ad Regem.* » (Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 311, 312.)

Ce témoignage de Sturm au pape est confirmé par Erasme (Voy. *Erasmi Epist.* Leclerc, p. 1513). Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458, est plus explicite encore : « Le bruit fut en juing 1535 que le pape Paul adverty de l'exécrable justice et horrible que le roi faisoit en son royaume sur les luthériens, on dit qu'il manda au Roy de France... qu'il pensoit bien qu'il le fist en bonne part. Néantmoins Dieu le créateur, lui estant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, et qu'il ne faut aucune fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort de faire brusler vif un homme, dont par ce il pourroit plus qu'autrement recouvrer la foy et la loy. Parquoy le Pape prioit et requeroit le Roy par ses lettres, vouloir appaiser sa fureur et rigueur de justice, en leur faisant grâce et pardon. Parquoy... le Roy se modéra et manda à la cour de parlement de non plus y procéder en telle rigueur... tellement que plusieurs

1. Philibert Babou, évêque d'Angoulême, et plus tard d'Auxerre, nommé cardinal par Pie IV en 1561, mourut ambassadeur à Rome en 1570, à l'âge de cinquante-sept ans, sous le pontificat de Pie V.

qui estoient prisonniers, tant en la Conciergerie que en Chastelet, furent délivrés, et n'y fust plus procédé rigoureusement par justice[1]. »

M. de Meaux, dans son récent ouvrage : *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, hommage plus spécieux que sincère à la liberté de conscience, cette loi des temps nouveaux, ne pouvait omettre une tradition si favorable à la papauté, tout en regrettant de ne pouvoir citer la fameuse lettre de Paul III (*rarissima avis!*) « Cette lettre, dit-il (p. 458, note 1), n'a été publiée dans aucun recueil, et jusqu'à présent du moins n'a pu être retrouvée. Le Père Perraud d'un côté, M. Guizot de l'autre, l'ont cherchée sans succès; je ne devais pas être plus heureux. Voici toutefois un document qui peut rendre vraisemblable l'allégation d'un bourgeois de Paris, une lettre du 21 janvier 1535, par laquelle Paul III engage les cantons catholiques suisses à faire la paix avec les cantons protestants vaincus par eux. » Mais quel rapport peut avoir un conseil dicté par une politique habile, qui ne manqua jamais au Vatican, avec l'inspiration de tolérance que l'on serait trop heureux de saluer dans un pontife du XVIe siècle? Si la lettre alléguée par Sturm et le bourgeois de Paris n'a pu être retrouvée, c'est par la bonne raison qu'elle n'a jamais existé. Les vrais sentiments de Paul III nous sont révélés par son attitude vis-à-vis des hérétiques d'Italie, telle que la constatent les dépêches des ambassadeurs vénitiens à une époque un peu ultérieure. L'ambassadeur de la république, Francesco Venier, s'entretient, le 15 août 1544, avec le pontife sur ce grave sujet, et voici quel est le langage de Paul III : » Les temps sont devenus si mauvais par le poison des opinions luthériennes et dépravées, que les moyens ordinaires ne suffisent plus : *che non bastano gli ordinarii*. Des remèdes plus énergiques sont nécessaires : *bisogna adhibire maggiori rimedii e più efficaci*. » Dans un autre entretien le pape dit avec un soupir : « Cette affaire est mal comprise des princes qui laissent pulluler cette matière de l'hérésie dans leurs États. Le roi de France seul a compris son devoir, lui qui a tiré des hérétiques, à plusieurs reprises, la plus terrible vengeance : *il quale fino adesso ne ha fatto molte volte horribile vendetta*[2].» Voilà un langage plus conforme à la vérité historique, plus digne de l'organisateur du saint-office italien, du précurseur de Paul IV et de Pie V!

La lettre qui suit, écrite sous Paul IV, achèvera la démonstration.

1. Rien de moins fondé que cette assertion. Les supplices qui devaient provoquer l'éloquente explosion de l'*Institution chrétienne*, continuèrent à Paris et dans les provinces. (Voy. Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation au temps de Calvin*, t. III, p. 183 et suivantes.)

2. J'emprunte cette importante citation à l'ouvrage du savant professeur de Padoue, G. de Leva : *Degli Eretici di Cittadella* (*Mémoires de l'Académie de Venise*, in 8°, 1873, p. 708.)

Monseigneur, j'ay prié mon frère de mettre la présente en vostre main et vous advertir de la lire à part, s'il vous plaist afin que vous, Monseigneur, entendiez que le pape me manda d'aller vers luy, suivant ce que j'escrits au Roy. Il me déclara que c'estoit pour me dire qu'il s'esbayssoit grandement comme S. M. ne faisoit compte de punir les hérétiques de son royaume, et que l'impunité de Monsieur Dandelot donnait une très mauvaise réputation à sa dite majesté devant laquelle le dit Sr Dandelot avait confessé d'être sacramentayre, et qui l'eust mené tout au droit au feu, comme il méritoit[1], oultre ce que l'on eust faict chose très agréable à nostre seigr., le royaume de France fust demeuré longtemps nect d'hérésie. Et que M. le cardinal de Lorrayne, lequel sa Sté a faict son inquisiteur, ne se scauroit excuser qu'il n'ayt grandement failly, ayant layssé perdre une si belle occasion d'un exemple si salutayre, et qui lui pouvoit porter tant d'honneur et de réputation. Mays qu'il montra bien, que luy-même favorise les hérétiques, d'autant que lorsque ce scandale advint, il estoit seul près du roy, sans que personne luy peust résister, ni l'empescher d'user de la puissance que sa dite Sté luy a donnée. Et puis mon dit St Père tomba sur les calamités que Dieu envoie pour telles choses, et la subversion des royaumes, empires et estats qui adviennent avec la mutation de la religion, à quoy le Roy doit bien penser et pour cette cause que je l'en advertisse de sa part, et en chiffre fait de ma main, et que je lui mandasse que homme du monde ne veit ma lettre.

Je crois que le bonhomme pense que le Roi déchiffre luy-même ses lettres, et revenoit toujours sur mon dit sieur Dandelot, à qui je vous advise, Monseigneur, qu'il feroit un mauvais parti s'il le tenoit.

Vous, Monseigneur, pourrez entendre de Monsieur de Saint-Ferme s'il est encores là, ce que le cardinal Alexandrin lui dit conforme à ce que dessus, le jour précédant son partement. Je n'étois pas d'avis que le dit de Saint-Ferme en parlast et me fusse volontiers passé de vous en toucher rien. Mais depuis j'ay advisé que le pape pourroit commander à son nonce qui est par delà, de tenir au Roy semblables propos, et lui dire comment sa Sainteté m'en avoit parlé par deça et enchargé d'en escrire à sa Mté laquelle et vous aussy, Monseigneur, eussiez peu trouver étrange que je ne vous en eusse adverty. Et pour cette cause, il m'a semblé devoir escrire au roy ce que notre Saint

1. Sur cet épisode voyez le *Bulletin*, t. II, p. 382; t. XXVI, p. 55, 99 et suiv.

Père m'a dit en général, et à vous, Monseigneur, ce qu'il m'a dit particulièrement de mon dit sieur Dandelot sans en parler ailleurs, en façon que ce soit.

Monseigneur, laissant là ce que je dis à nostre dit St Père, généralement sur le fait des hérésies, ce que je lui répondis en somme pour le regard de mon dit Sr Dandelot, fut qu'il n'étoit pas possible à cause mêmement des guerres, qu'il ne fréquentât en France beaucoup d'hérétiques qui, sous umbre de Dieu et de vérité, mectoient peine de séduire le plus de gens qu'ils povent, et que les plus savans avoient bien peyne à se sauver de leur malheureuse doctrine, pour les arguments pleins d'une subtilité diabolique dont usoient ces malheureux, qui sont grands simulateurs de charité et de sanctimonie, de sorte qu'ils trompent les plus habiles, et qu'il falloit que le dit Sr Dandelot fust tombé par ignorance entre tels séducteurs qui lui peuvent avoir imprimé quelque opinion contraire à la commune; mais non pas, comme je pensois, telle qu'on avoit referé à sa Sté, et que je n'avois pas bien entendu ce que c'estoit, et que sitôt que le Roy avoit sceu qu'il avoit tant soit peu d'opinion différente de celles de l'Église, il l'avait incontinent fait constituer prisonnier, et n'eust failli de le faire punir bien aygrement, s'il eust esté tant soit peu obstiné, mais que tost il recongneust son erreur, par la grâce de Dieu et par les remontrances que certains bons docteurs lui firent, y estans envoyés de la part de Mons. le cardinal de Lorraine, qui surtout neust peyne de sauver son âme, et qu'il lui sembla que c'estoit le moins qu'il pouvoit faire pour un si notable chevalier, ayant si bien et si longtemps servi le roy et la chose publique, et davantage nepveu de vous, Monseigneur, les vertus et labeurs duquel méritoient bien de vous porter le plus grand respect, attendu mêmement le lieu où vous, Monseigneur, estiez lors prisonnier, et que cela eust esté bien loing de la consolation qui vous estoit due, ayant été blessé, et pris en une guerre entreprise et commencée pour secourir sa Sté et la délivrer de l'ennemi qui la tenoit assiégée, et que maintenant le dit Sr Dandelot vivoit aussi bien et catholicquement, et sans aucun scandale, que l'on sauroit désirer.

Je vous asseure, Monseigneur, que je ne vous aurois de longtemps compté tout ce que je lui dist dont il ne se monstra aucunement amolly, et en somme me deist puisque Mr le Cardinal vous avoit porté plus de respect que à Dieu; que Dieu l'en puniroit, et que cestoit ung abus d'esti-

mer que ung héréticque revinst jamays et que ce n'estoit que toute dissimulation, et que c'étoit un mal où il ne falloit que le feu, et souldain Je lui répondis que quand Mgr le Cardinal eust voulu, si n'y eut-il sceu faire autre chose, et que la justice de France ne se manioit pas de cette façon; mais marchoit son train, et par ses mesures, et que nul n'avoit puissance sur elle que le Roy, non pas monseigneur le Daulphin, ne tous messeigneurs ses frères, quand bien tous seroient en âge.

Il m'a semblé, Monseigneur, vous devoir avertir de ce que dessus, vous asseurant que je ne l'ay dit ni escrit à personne qui vive, et vous supplie très humblement de l'accepter de bonne part, comme de votre très humble et très obligé serviteur. Aussi il vous plaira, Monseigneur, d'aviser quel ordre il sera bon de donner à ce que l'on n'écrive plus de tels mémoyres par de çà, suivant ce que vous aura fait entendre le sieur de Saint Ferme.

Monseigneur, je prie notre Seigneur, qu'il vous doynt très longue et heureuse vie. De Rome le XXV février 1559.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BABOU DE LABOURDAISIÈRE.

(Original, *Fonds français*, vol. 3132, fº 43.)

LETTRE CIRCULAIRE D'UN MARTYR

(1684)

Admirable morceau où se révèle la grande âme de Brousson et qui semble avoir échappé à ses historiens. Il l'écrivit sans doute de Lausanne, à la veille de la révocation trouvant un sinistre prélude dans les dragonnades. « Dès le commencement de sa retraite en Suisse, il avoit envoyé dans les pays où il étoit le plus connu plus de trois mille paquets contenant de petits imprimés qui tendoient à réveiller le zèle de ceux à qui la persécution avoit fait perdre courage. (*Abrégé de la vie de feu M. Brousson*, cité par Douen, in *Les premiers pasteurs du désert*, t. I, p. 158.)

C'est un de ces petits imprimés, portant le *ne varietur* des juges, avec une date voisine du martyre (7 juin 1698), que l'on reproduit ici d'après une communication de M. le pasteur Vielles, d'Anduze.

Messieurs et frères,

Prenez courage, fortifiés-vous en la foy, voici le temps de l'épreuve et de la tribulation. Dieu veut savoir si vous serez capable de souffrir quelque chose pour l'amour de luy. Souvenez-vous bien que Dieu et ses anges ont les yeux sur vous, qu'ils regardent et qu'ils observent si vous ne renierez point son Nom. Vous avez protesté si souvent que vous vouliés être fidèle à votre Dieu jusques à la mort; faites-le maintenant connaître par les effets. Perdre vos denrées, votre argent, vos meubles et vos biens, c'est peu de chose, et même très peu de chose en comparaison des biens et des richesses du paradis. Souffrir d'être battu, meurtri, emprisonné, mis dans les cachots et dans la boue durant quelques jours, sont des mortifications qui ne sont pas à contre peser à la gloire à venir. Ne vous mettez point en peine de votre famille; l'Éternel y pourvoira : l'on n'a vu encore personne mourir de faim ou de soif. Vos enfans pâtiront un peu, à la bonne heure. Leur maître Jésus-Christ, les saints Apôtres et les Martyrs ont-ils eu toutes choses à souhait? Vous voulez qu'ils ayent la Couronne de vie comme eux; il faut donc qu'ils souffrent comme eux toutes choses, lorsque Dieu les y appellera. Vous ne seriez pas un sage père, si vous ne leur appreniez qu'il n'y a point d'autre chemin pour monter au ciel que celui des souffrances. Encouragez-les au milieu de leurs plus grandes épreuves et imitez en cela la Mère des Machabées. Lisez-leur souvent cette histoire ou la leur récitez, s'ils sont capables de raison. Elle est contenue dans le Chapitre 7 du second Livre.

Que si vous vous rendez lâchement pour éviter, ou la perte de vos biens, ou quelque mauvais traitement en votre personne, ou en votre famille, qui tout au plus ne peut durer que quelques jours ou quelques mois, Dieu s'en vengera sur vous et sur vos biens, et sur vos enfans, et les cruels bourrelemens que vous sentirez dans vostre conscience qui ne vous donneront repos ni jour ni nuit, vous feront bien repentir de votre lâcheté, de sorte que voulant éviter un tourment, vous tomberez dans d'autres infiniment plus cruels, et Dieu vous garde de les expérimenter. Contentez-vous de savoir que plusieurs en ont esté si horriblement travaillez qu'ils se sont précipitez. Évitez, mon frère, ce désespoir par une constance inébranlable.

Je ne doute point qu'on ne vous offre des biens et des honneurs

du monde pour vous tenter; mais dites-vous sérieusement à vous-même : *Que profitera-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde et qu'il fasse perte de son âme!* L'on ne vous donnera pas tout le monde, il s'en faudra bien. Mais quand on vous le donneroit avec toute sa gloire, que vous le pourriez partager à vos enfans, de quoi vous servira-t-il? Pourroit-il vous garantir de la mort, ni d'aller rendre compte à Dieu, ni de souffrir les tourmens de l'éternité? Sans doute vous ne le croyez pas, mais ce n'est pas assez que vous témoigniez de la fermeté; vous êtes appelé à fortifier vos frères, tous ceux mêmes de votre connoissance, et vous ferez par ce moyen des sacrifices très agréables à Dieu.

On ne manquera point de vous faire des grandes menaces; mais je vous advertis que vous ne vous y laissiés pas surprendre, comme ont fait ceux de Béarn, et de plusieurs autres lieux, a qui on a fait peur de mille choses qu'on n'aurait point fait assurément et qu'on n'avait point envie de leur faire. C'est pourtant en partie par cette ruse que ces povres malheureux sont trébuchez.

Quand tous ceux de votre lieu auroient changé, il faut que vous ayez la gloire d'être le seul qui a été ferme. Votre constance sera un parfum de bonne odeur, qui montera jusqu'au thrône de Dieu, qui réjouira toutes nos églises, et qui vous rendra éternellement bienheureux.

On promettra de vous accorder plusieurs articles dont nous sommes en différent avec eux. Mais comme l'on n'a rien tenu aux autres, aussi on ne vous tiendra rien. Gardez-vous de ce piège, mon frère, qui a causé tant de larmes à ceux qui s'y sont laissé décevoir.

Je veux cependant mettre les choses au pis; que vous fera-t-on? On ne vous condamnera pas à être brûlé : mais quand on le feroit, nos pères qui étoient de chair et de sang comme vous, ont bien souffert le feu. Souvenez-vous pourtant que le même Dieu qui leur a donné la patience, et la force de souffrir ces tourmens, vous fortifieroit aussi. Prenez donc courage, mon frère, encore une fois, et fortifiez aussi tout autant de frères que vous pourrez, car celui qui garantira une âme de mort, couvrira une multitude de péchez. Parlez aux principaux par avance, afin que si Dieu les destine à souffrir, ils s'y résolvent de bonne heure. Dites-leur souvent qu'ils sont appelez à cela, et qu'ils doivent plutôt, et eux et leur famille, endurer les plus cruels tourmens que de renier la Sainte Religion qui leur a été

enseignée, et qui a coûté tant de sang à vos pères, qui ont même tout quitté et tout abandonné pour en faire profession.

Au reste qu'il n'y ait aucune querelle entre vous; s'il y en a, étouffez-les; aidez-vous, consolez-vous les uns les autres; ne soyez plus qu'un cœur et qu'une âme, et souvenez-vous de ce terrible arrêt : *Aux lâches et aux timides leur port sera dans l'étang de feu et de souffre.* Mais souvenez-vous de ces illustres promesses : *A celui qui vaincra, je lui ferai seoir avec moi sur mon thrône. Sois moi fidèle jusques à la mort, et je te donnerai la couronne de vie.*

Bien que vous ne sachiez pas qui est celui qui vous écrit, il est pourtant.

Votre très humble et très obéissant serviteur, et frère au Seigneur.

En marge de l'imprimé, 2me page :

NE VARIETUR ce 7 juin 1698
CHAZEL Commre
DUSSERVES. BRESLE (?)

LES ABJURATIONS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE RIBAUTE

(1686)

Cher monsieur,

Je vous envoie sous ce pli un document qni ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*.

Quel singulier langage on y fait tenir, quelles singulières résolutions on y fait prendre à ces pauvres nouveaux convertis! Car il est bien évident que c'est M. Jean Plantier, le lieutenant de juge, qui dicte le tout.

Des victimes des dragons, et avant tout des édits barbares du grand roi, parler des obligations qu'ils ont à ce prince et de la prudence de ceux qui ont secondé ses saintes intentions : c'est déjà à ne pas y croire! Mais se constituer espions de leurs frères restés fidèles à leur ancienne foi; se reconnaître solidaires les uns des autres et responsables de toutes les infractions à la loi qui pèse sur eux : c'est combler la mesure.

On remarquera parmi ceux qui assistent à la séance le nom d'Antoine Cavalier du Mas Roux. C'est peut-être le père de Jean Cavalier, le chef camisard.

Il serait intéressant de savoir si la délibération du conseil de Ribaute est un fait isolé, dû au zèle tout particulier de M. le lieutenant de juge, Jean Plantier, ou si ce fut une mesure quelque peu générale imposée par l'autorité supérieure. Je n'ai aucun souvenir d'avoir trouvé d'autres documents de ce genre.

L. Auzière, pasteur.

L'an mil six cent huitante six, et le lundy vingt cinquiesme jour du mois de novembre, deux heures appres midi, au lieu de Ribaute, dans la maison commune, par devant Mr. Jean Plantier, lieutenant de Juge.

Assemblés en conseil général en la forme ordinaire M. Jean Antoine Subatier, premier consul, Jean Labrie, Isac Hugon, Jean André, Hercules Guiraud, Jean Brun, Jacques Guiraud, Jacques Chazal, Guillaume Fabre, Antoine Teissier, Claude Lauriol, Antoine Aigoin, Jacques Bremon, Jean Viala, Pierre Huguet, Louis Tibaud, Jacques Roucaute, Estienne Dufour, Gaspard Fournier, Pierre Aigoin, Antoine Pourquier, Jacques André, Pierre Flotier, Jacques Barlaguet, Claude Guiraud, Jacques Molle, Claude Sabatier, Pierre Puechagut, George Périer et George Brun de Ribaute; — Charles Bonvier, David Roux, Antoine Estienne, Guillaume Paravisol, Antoine Bouvier, Sr Antoine Estienne, Jean Prat, Jean Rouvière, David Saurin, Salomon Roger, Claude Beluguet, Pierre Périer, Antoine Périer, Jean Savy, Jean Leuzière, Jean André, Daniel Bouvier, Jean Roger, Daniel Liron, du lieu des Tavernes; — Antoine *Cavalier*, du Mas-Roux; — Jacques Rogier, Jean Silhol et Jean Cadel, du Mas-Brun; — Barthélémy Comnet, Louis Rouvière, du Mas-Icar; — Jacques Durand et Jacques Berbiguier, du Mas Queyrol; — Antoine Ducros et Jean Matte, du Mas de Campgaillan, le tout dans la paroisse et juridiction de Ribaute.

Laquelle assemblée recognoissant les grandes obligations qu'ils ont à sa Majesté de les avoir tirés de l'égarement où ils étoient pour les mettre dans la bonne voie et les réunir à la religion catholique apostolique romaine, cognoissant assez le zelle et la prudence avec laquelle ceux qui commandent pour le roi dans cette province ont

secondé ses saintes intentions, et voulant de leur costé contribuer de leurs soins et de leurs vigilences à faire finir ces assemblées tumultueuses, et faire que chaque paroissien professe la sainte religion qu'elle a embrassée, et satisfasse à son debvoir,

Ont tous, d'une commune et unanime voix délibéré ce qui s'en suit.

Premièrement qu'ils regarderont tous ceux qui manqueront à leur debvoir, soit messe, prédication, catéchisme, instructions ou autres exercices catholiques, comme des ennemis jurés de la religion et de l'estat.

Secondement, qu'ils apporteront tous leurs soins possibles pour descouvrir ceux-là, et les remettront entre les mains de la justice pour estre procédé incessamment contre eux. Et pour mieux les descouvrir, il sera choisi un nombre suffisant de personnes pour estre inspecteurs sur tous les autres, et les deferer quand ils manqueront à quelqu'un des exercices de la religion catholique.

En troisième lieu, ayant vu le malheur arrivé à cauze des Assemblées faites par ces violateurs des ordonnances divines et humaines, contre ce qu'ils avoient solennellement juré dans leur profession de foi, il sera mis des espions à toutes les avenues, outre la garde ordinaire qui se fait suivant la desliberation du mois d'Octobre dernier, pour gueter ceux qui pourroient aller à de pareilles assemblées, et s'en saisir, ensemble des estrangers qui pourroient venir dans le présent lieu pour les fomenter.

Et finalement, que à l'advenir les principaux habitans demeureront garants et responsables, en leur propre, de la conduite de tous les autres autant qu'il sera en leur pouvoir. Comme aussi chaque chef de famille respondra de tout ce qui se passera dans sa maison afin de faire voir la sincérité de leurs promesses.

Laquelle susdite desliberation ils ont promis tenir et observer et l'exécuter ponctuellement, solidairement l'un pour l'autre, soubs leurs obligations, jurements et renonciations requises et necessaires. Ayant requis ledit lieutenant Coulon autoriser icelle. Les sachant escrire ont signé : Cabane, consul. Sabatier. Estienne. A. Perier. Lyron. J. Labric. Aigoin. Jacques Barlaguet. Brion. Garnier. Saurin. Lyron. Grast. Regis. Silhol jeune. Cauviat. Aigoin. J. Teissier. A. Sabatier. A. Teissier.

Monsieur le lieutenant a octroyé acte de la susdite deliberation,

authorizé icelle, ordonné qu'elle sera executée selon sa forme et teneur, interposant en tout son decret et autorité judiciaire.

Ainsi a esté deliberé et par nous autorisé.

PLANTIER, lieutenant.
CLAUZEL, greffier.

Copié sur l'original, aux archives de Ribaute.

MÉLANGES

UN NAUFRAGE DE DÉPORTÉS POUR LA FOI
(1687)

Voici une touchante relation qui vient s'ajouter à celle de Jean Marteilhe, de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson, comme pour soulever un nouveau pan du voile qui couvre les douleurs et la fidélité de nos pères, aux jours néfastes de la Révocation.

Le très sympathique directeur de l'*Evangéliste*, M. le pasteur Matth. Lelièvre, a eu la bonne fortune de recevoir d'une main amie un exemplaire, peut-être unique[1], d'un opuscule du plus haut intérêt, dont voici le titre : QUATRE RELATIONS VÉRITABLES DU SIEUR SERRES DE MONTPELLIER, *touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa prison en France pour fait de religion, dans son voyage de l'Amérique en qualité de prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vray du triste naufrage que fit le vaisseau où il étoit, sa captivité tandis qu'il a été en Amérique, et sa delivrance lorsqu'il en est sorti.* Petit in-12. Amsterdam, 1688.

Le sieur Serres (Etienne) de Montpellier, qu'il ne faut confondre avec aucun des trois frères et admirables forçats de ce nom si souvent mention-

1. Brunet en parle comme d'un livre fort rare. La Bibliothèque du protestantisme français possède un exemplaire d'une traduction anglaise, très imparfaite, publiée à Londres en 1723, par un réfugié français, Claude d'Assas, sorti du Vigan, et appartenant à la famille que devait illustrer le chevalier d'Assas.

nés dans le *Journal des galères*[1], n'est cité qu'une seule fois dans le *Bulletin* (t. XI, p. 40) dans le récit de Jean Nissolle, son compagnon de captivité à Aigues-Mortes. Ses mémoires nous apprennent qu'il était receveur des finances à Montpellier, au moment où éclata l'orage de la Révocation, qui devait faire de lui successivement un galérien dans la vieille cité de St-Louis, un déporté aux colonies d'Amérique, un évadé, survivant à un naufrage et à des souffrances inouïes, pour nous en léguer le récit qui prend place à côté des plus pathétiques relations du temps.

M. Matthieu Lelièvre a donc été bien inspiré de réimprimer ce récit en un charmant volume qui sera bientôt dans toutes les mains[2]. Comme il le dit si bien dans la préface, « ces pages jettent un jour nouveau sur l'un des châtiments les plus barbares, mais jusqu'ici les moins étudiés, qui frappèrent les réformés coupables d'avoir résisté à la Révocation. On a beaucoup écrit sur le refuge, sur les galères, sur la tour de Constance, etc. On a publié des lettres et des mémoires pleins d'intérêt de prisonniers et de forçats pour la foi. Ces mémoires d'un déporté contribueront en quelque mesure à combler une lacune. » Ajoutons, avec le pieux éditeur, que la parfaite vérité du récit d'Etienne Serres est confirmée par les témoignages contemporains les plus décisifs. Les noms qu'il cite, soit parmi ses compagnons de captivité, soit parmi ses compagnons de naufrage, se retrouvent dans la liste des confesseurs publiés par Elie Benoît et Jurieu.

A cette touchante relation publiée sous forme de *lettres à un ami*, et empreinte d'une rare élévation de sentiments, nous empruntons le récit d'un naufrage, peut-être prémédité par le capitaine, en vue des côtes de la Martinique. L'Océan, complice des persécuteurs, engloutit de trop nombreuses victimes; mais il n'a pas gardé son secret, et on ne lira pas sans émotion les détails de la mort sainte et sublime de la plupart des captives que l'on a déjà rencontrées, dans une scène des plus émouvantes, sur les côtes d'Espagne. (*Bull.*, t. XI, p. 159, 161.)

J. B.

Le dimanche de la Pentecôte, le pilote, qui avait fait son calcul, dit au capitaine qu'il croyait que nous n'étions qu'à quarante lieues de la terre de la Martinique, et que, de peur de heurter à quelque écueil et de faire quelque naufrage, il n'était point d'avis de faire

1. *Bulletin*, t. XVIII, p. 582; t. XXVIII, p. 267, et *passim* dans tout le recueil.

2. Sous ce titre : *Un déporté pour la foi*, avec reproduction héliographique du titre primitif, et addition de pièces fort intéressantes empruntées aux *Lettres pastorales* de Jurieu (in-12, 216 p.).

chemin la nuit suivante. Le capitaine s'opposa au sentiment du pilote; il lui soutint qu'il se trompait dans son calcul, qu'ils en étaient à plus de cent lieues de terre, et qu'ils pouvaient continuer à faire chemin le jour et la nuit sans rien craindre, en faisant faire bon quart.

Voici le lieu de parler du funeste accident qui arriva à notre vaisseau. Je décrirai un peu au long les circonstances de son naufrage, pour faire voir au vrai les choses de la façon qu'elles s'y sont passées. Le lundi après la Pentecôte, deux ou trois heures avant le jour, le pilote fut à la proue, pour voir si les gens qui faisaient le quart s'acquittaient de leur devoir. Il fut bien surpris, lorsque, pensant qu'ils étaient occupés à leur tâche, et qu'ils surveillaient à la conservation du vaisseau, il les trouva tous endormis. Sa surprise s'augmenta, et fut suivie d'un grand étonnement, lorsque ayant voulu regarder de près les choses, il découvrit la terre. Il cria aussitôt qu'on abaissât les voiles; et il n'eut pas plutôt achevé de crier, que le navire heurta fortement contre un rocher. Ce coup ébranla tout le navire et le remplit de tant de cris de crainte et de gémissements, que les matelots ne purent jamais s'entendre pour abaisser les voiles, selon l'ordre qui leur en était donné; de sorte que le navire heurtant de plus en plus contre le rocher, le gouvernail se rompit, et il n'y eut qu'alarme et que trouble dans tout le navire. Les femmes étaient fermées à clef dans leur chambre, et, dans le désordre où tout le monde était, on ne se souvint de leur ouvrir que lorsqu'il ne fut presque plus temps. Quelqu'un ayant enfin pensé à elles, et s'étant avisé de leur ouvrir la porte de leur chambre, ne pouvant trouver la clef, la rompit à coups de hache. Quelques-unes en sortirent du milieu des eaux où elles nageaient déjà, et on trouva toutes les autres noyées dans les eaux, qui entraient de tous côtés dans le vaisseau, et dont leur chambre était toute pleine.

Plusieurs forçats furent empêchés par leurs chaînes de courir au moyen de leur conservation. Ils étaient enchaînés les uns avec les autres et sept à sept, de sorte que, ne pouvant jamais rompre les chaînes dont ils étaient liés, ils jetèrent des cris épouvantables pour émouvoir les entrailles, et pour faire venir quelqu'un à leur secours. Ces cris ayant attiré près d'eux leur comite, il eut pitié d'eux et fit tous ses efforts pour rompre leurs chaînes. Mais le temps était court, et tous voulant être déliés à la fois, après avoir ôté les fers à

quelques-uns, il fut contraint d'abandonner les autres, craignant d'un côté que quelque coup de désespoir les portât à lui ôter la vie, lorsqu'il ne pouvait pas garantir la leur ; et appréhendant de l'autre que le temps lui manquât pour se conserver lui-même, en donnant le temps à la conservation d'autrui.

Les matelots tout troublés, n'ayant jamais pu s'entendre pour abaisser les voiles, furent contraints de couper les deux grands mâts du navire, et de mettre, peu de temps après, deux chaloupes en mer, où ils se jetèrent eux-mêmes, et où quelques-uns de ceux qui ne furent pas empêchés par leurs maladies, les suivirent. Quelques-uns de nos prisonniers furent de cette troupe. Le capitaine, voyant que tous craignaient de périr, et que chacun cherchait une planche dans le naufrage, voulant arrêter notre crainte, nous cria plusieurs fois d'avoir bon courage, nous disant qu'il ne s'en perdrait pas un de ceux qui restaient avec lui. Mais quelque cœur qu'il fit lui-même paraître, quelque temps après il entra dans sa chambre, dépouilla ses habits, et se jeta dans la mer, pour se mettre dans les chaloupes, qui l'attendaient tout proche du navire.

La mer étant alors fort enflée et fort irritée, notre navire en étant rudement secoué et fort ébranlé, il fut mis en mille pièces par les vagues qui le poussaient et par les rochers où il heurtait. Il ne nous resta dans ce débris qu'une partie de la poupe, où nous nous retirâmes tous pour y chercher quelque asile et quelque ressource à notre misérable vie qui était en si grand danger, et dont nous envisagions à tout moment le profond et affreux tombeau. Dans le temps que nous avions les yeux en haut, ne voyant pas de ressource en bas; lorsque nous étions tous occupés à implorer le secours de la Providence de Dieu, à remettre notre vie et notre âme entre ses mains, commençant à chanter le psaume cinquante-un, — ce qui nous était resté du navire pour nous servir de quelque refuge et de quelque appui, s'enfonça tout à coup dans la mer, où nous nous trouvâmes au milieu des vagues, et où je n'avais aucune force pour combattre avec elles.

La maladie que je souffrais depuis longtemps, et les remèdes qu'il m'avait fallu faire pour en être soulagé, m'avaient réduit dans une telle faiblesse que j'étais incapable de faire aucun effort pour sortir du danger où j'étais enfoncé. Deux jours avant notre naufrage, le sieur Isanchon, chirurgien, un de nos prisonniers, m'avait saigné de

mes deux bras, et m'avait donné deux remèdes, ce qui n'avait laissé en moi aucune force pour travailler à ma conservation. Lorsque j'étais couvert de flots, et en danger de perdre bientôt ma vie, selon toutes les apparences, je ne pouvais jamais me tirer des gouffres où je me voyais comme enseveli. Mais Dieu, qui aime à paraître dans l'extrémité, et qui se plaît à faire voir qu'il peut tout, là où nous ne pouvons rien, me conserva d'une manière toute miraculeuse.

Un peu avant le jour, lorsque je considérais mon tombeau et que je me préparais à y entrer, je me trouvai au milieu des débris du navire, et sous quelques pièces de bois qui empêchaient les eaux de m'emporter et de m'engloutir. Le bois qui me servait d'ancre et de couverture pour m'arrêter et pour me conserver, me serrait et me pressait souvent si fort que je fus obligé de voir si je ne pourrais pas faire quelque ouverture à ma tête pour la tirer du péril, et pour la mettre en état de pouvoir mieux respirer qu'elle ne faisait. Mais quelque soin que je prisse pour cela, je n'en pus point venir à bout; je reçus plusieurs blessures du bois dont j'étais serré, et des clous qui y étaient attachés. La mer poussant ce bois près de moi et sur moi avec violence, j'en étais souvent meurtri, et les clous qui y tenaient encore me déchiraient à tous moments. Je fis alors divers efforts pour monter sur quelque pièce de ce bois dont j'étais fort incommodé; mais la mer était si agitée et j'étais si faible, que je ne pus me tenir sur aucune. Je fus renversé souvent par les vagues, qui me replongeaient dans le lieu d'où je tâchais de sortir.

Enfin, après avoir essuyé divers coups et divers malheurs, je montai, avec quelques-uns de nos prisonniers, sur le grand mât, où j'aperçus l'aumônier du navire, qui en avait fait sa planche. Il ne m'eut pas plus tôt vu que, reprenant sa fonction de missionnaire, il me dit : « Eh bien, monsieur Serres, nous voilà tous deux près de mourir, et vous surtout qui êtes si malade; ne voulez-vous pas vous résoudre à vous faire catholique, et à me rendre en ce moment le témoin de votre conversion? » Je fus extrêmement surpris qu'il me tînt alors ce langage. — « Quoi! lui répondis-je, votre feu à nous troubler n'est-il pas encore éteint? Pouvez-vous bien penser que je veuille oublier Dieu dans le temps que je dois me préparer à aller à lui? Comment pouvez-vous croire que je veuille faire un faux pas lorsque je m'en vais finir ma course? Vous n'y pensez pas; c'est vous, c'est vous qui devant penser à vous sauver, dans l'extrémité où vous

êtes, ne devriez pas différer d'un moment à embrasser notre religion, qui est la plus pure qui soit au monde, et hors de laquelle il ne peut point y avoir de salut. » — Cela l'émut et le troubla si fort, qu'il me pria de ne lui parler plus.

Les planches sur lesquelles nous étions étaient si fort ébranlées, et nous y étions si fort agités, que je changeai souvent d'assiette et de place. Je fus tantôt sur une pièce de bois, tantôt sur une autre, jusques environ dix à onze heures du matin. Nous espérâmes jusques alors que le capitaine nous enverrait quelque chaloupe pour nous secourir, comme il nous l'avait promis dans le temps qu'il abandonna le navire. Mais notre espérance fut vaine, ce secours n'arriva point pour nous tirer du péril où nous étions. Nous n'en pouvions sortir nous-mêmes, quelques planches qui nous eussent resté après le naufrage, parce que la plupart des pièces de bois sur lesquelles nous nous appuyons, étaient attachées les unes aux autres par des cordages, et arrêtées par les ancres et les canons qui touchaient à terre. Je jugeai que la chose était ainsi, voyant que le débris parmi lequel j'étais, et sur lequel plusieurs s'appuyaient avec moi, demeurait toujours au même endroit. Je ne fus pas le seul à le penser; plusieurs eurent avec moi la même pensée, et prévoyant bien que les planches ne pouvaient pas sortir du lieu où nous les avions trouvées, et où nous étions toujours en danger de périr, quelques-uns d'eux s'avisèrent de couper les cordes qui liaient les pièces de bois où ils s'appuyaient, ce qu'ils firent avec quelques couteaux qu'ils avaient conservés, de sorte que leurs planches étant séparées et le vent les poussant favorablement vers la terre, elles les portèrent à terre, et ils furent heureusement sauvés.

Il y en eut d'autres qui furent délivrés par les sauvages, lesquels, s'étant aperçus de loin de notre naufrage, et nous ayant vus dans le péril où nous étions, vinrent pour nous secourir, avec une petite barque appelée canot. Nous ne pûmes pas recevoir d'eux tout le secours qu'ils eussent bien voulu nous donner. La mer étant fort grosse et ces sauvages n'ayant qu'une petite barque, ils ne purent pas la charger de tous ceux qui souhaitaient d'y entrer et qu'ils eussent voulu prendre. Ils furent contraints d'en laisser plusieurs dans le danger; maître Brun, et Michel, prisonniers de la ville de Nîmes, furent de ces malheureux; ils passèrent deux jours entiers et toute une nuit où les libérateurs les avaient laissés et d'où ils vinrent enfin les délivrer.

Quoique nous fussions à deux grandes lieues de la terre, je me hasardai d'y aller sur une pièce du pont détachée des autres; elle était de la largeur et de la longueur d'une grande table, mais avec tout cela elle était trop petite pour quatre hommes qui y étaient dessus. Ce poids la tenait si fort enfoncée que les vagues passaient toujours sur nos têtes. Notre planche fut diverses fois renversée, et nous craignîmes souvent qu'elle nous allait manquer, lorsqu'elle se renversait, ce qui nous arriva cinq ou six fois. Les deux plus sains et plus vigoureux y remontaient dessus; de là ils me tendaient la main, et à un autre qui était malade comme moi; et avec le secours de quelque vague qui nous élevait en haut, il nous mettaient derechef sur la planche, où il étaient remontés. Faisant ainsi tristement notre chemin, nous fûmes, un peu avant la nuit, assez près de la terre, entre trois et quatre îles. Mais le vent nous ayant ici manqué, et n'ayant rien pour ramer, nous ne pûmes point aller plus avant. Alors, quoique le port parût à nos yeux, ne pouvant point nous en approcher, et croyant que la nuit nous allais ôter tout le moyen d'y aller, je ne souhaitai autre chose que de me pouvoir coucher sur le bois qui me servait d'appui, pour mourir ainsi en repos.

Mais l'eau passant alors sur ma tête, il me fut impossible de demeurer couché; je ne fis que penser et me préparer à ma fin. Comme mon cœur était à tout cela, ceux de ma compagnie virent, à travers la clarté de la lune qui nous favorisait dans ce moment, une petite barque qui les flatta de quelques secours. D'abord ils crièrent pour le demander. La barque vint près de nous. Il y avait dedans deux nègres, l'un desquels parlait français. Celui-ci nous dit en notre langue que si nous voulions lui donner un écu, il nous porterait chez lui. Je lui promis ce qu'il demandait, et lui, de son côté, exécuta sa promesse : il nous porta dans sa maison, où nous trouvâmes plusieurs de nos prisonniers et d'autres gens qui venaient du naufrage; nous y bénîmes Dieu de notre miraculeuse délivrance...

Le lendemain, les autres prisonniers qui avaient été délivrés, et qui se trouvaient dans la maison où j'étais, pensant avec moi aux dangers que nous venions de passer et aux merveilles de notre délivrance, nous suspendîmes tous ensemble, pour un temps, le sentiment de nos douleurs et de nos nécessités, pour nous entretenir de ceux qui avaient péri dans le naufrage, et de ceux qui en étaient sortis. Nous trouvâmes parmi ceux qui s'étaient noyés, quinze hommes

de nos prisonniers. Voici leurs noms : M. Daudé, de la ville d'Alais, qui était un des prisonniers qui avait resté longtemps à Aigues-Mortes, et qui avait souffert des longues et cruelles prisons; il était paralytique de la moitié de son corps, et fut si malade dans le voyage, qu'il fut aveugle pendant quelque temps; ce ne fut que quelque jours avant le naufrage qu'il commençait à y revoir un peu; il y avait eu aussi d'autres prisonniers qui avaient perdu la vue dans la peine. Ceux qui furent noyés avec M. Daudé sont : M. Guy, bourgeois de Bédarieux, et M. Grousier, marchand du Vivarais, tous deux distingués par leur dures prisons, par leurs longues souffrances, par la généreuse constance qu'ils y avaient toujours fait paraître, et par la grande estime que nous avions pour eux; MM. Jacques Aloger, facturier de Nîmes; Pierre Roux, cardeur de Nîmes; Jean Fontaine, marchand de la Gardonnenque; Pierre Huc, facturier d'Anduze; Pierre Roque, tailleur; Jean-Pierre Gras, qui était un de ceux qui prêchaient dans les Cévennes; François Chapelle; Laurent Mazel; Pierre Fesquet; Guillaume Reynaud; Anthoine Malzac et Raimond Tourrenc; ces huit derniers étaient des Cévennes; il y en eut quelques autres qui périrent dans le naufrage.

Il est facile de concevoir de ce que j'ai dit de l'état où étaient nos prisonnières lorsque notre vaisseau fit naufrage, qu'il y en eut peu qui n'y laissassent leur vie. Etant alors enfermées dans leurs chambres, et y voyant entrer l'eau de divers côtés, elles se préparèrent à mourir, et voici comment : chacune d'elles fit sa prière en particulier, elles chantèrent après un psaume et prièrent Dieu toutes ensemble. Elles s'embrassèrent ensuite les unes les autres, en se disant ainsi adieu mutuellement; et, disant ainsi adieu toutes de concert au monde et à la vie, elles allèrent comme par la main à la mort et montèrent vers Dieu. C'est ce que j'ai appris de la propre bouche d'une de celles qui trouvèrent le moyen de sortir de la chambre où les autres ont trouvé leur tombeau. Celles qui se noyèrent sont : Madame Arnaud, veuve de M. Arnaud, ministre de Beauvert, digne d'être mise au premier rang par son zèle, par son savoir et par sa fermeté; les demoiselles Louise et Dauphine Arnaud, ses belles-sœurs, la dernière devint entièrement aveugle dans le voyage; Mademoiselle de Bonnami, du Poitou; Mademoiselle Baldine, de Vendémian; Mademoiselle Anne Expert, de Puylaurens, en Languedoc, qui, dès le moment de la persécution, témoigna une grande fermeté

et qui avait souffert de longues et cruelles prisons ; la veuve de Lauze, de Nîmes ; la veuve de Roque, de La Salle ; Jeanne et Isabeau Roque, ses filles ; Jeanne Bessonne, de La Salle ; Passette, de Nîmes ; Jeanne et Isabeau Peyrique, sœurs, de Saint-Ambroix ; Madeleine Joyeuse, des environs de Nîmes ; Marie Laune, de Nîmes ; la veuve de Donnadieu, cordonnier de Nîmes ; la femme de Dumas, d'Anduze ; la femme de Guillaume La Combe, de La Salle ; la veuve de maître Gardelle, fondeur, de Montpellier ; et Isabeau Mienne, d'Anduze. Toutes les femmes qui étaient dans notre navire, à la réserve d'une, qui faisait le voyage volontairement, étaient du nombre de celles qui n'avaient point changé de religion, ou de celles qui, après être tombées, par infirmité, dans le fort de la persécution, s'étaient relevées promptement par repentance. Elles portèrent leur constance jusqu'à Marseille, où on ne put jamais les contraindre de faire rien contre leur conscience, et jusques à la mort où elles allèrent généreusement.

CORRESPONDANCE

LA FAMILLE DE BOYVE

(Voy. vol. précédent, p. 555)

Réponse de M. Henri Bordier à M. le pasteur Gagnebin.

Le respect dû à l'un de nos plus vénérés pasteurs, et le sentiment de sympathie que m'inspire un collaborateur assidu de *la France Protestante*, me font un devoir de répondre le plus promptement et le plus nettement possible à la réfutation faite par M. Gagnebin, dans le dernier cahier du *Bulletin*, de l'article *Boive* que j'ai rédigé pour la nouvelle édition de *la France Protestante*. La discussion eût gagné en brièveté, et la vérité, quelle qu'elle soit, eût été plus aisément dégagée, si j'avais pu m'entendre avec M. Gagnebin avant l'impression de sa lettre, lui montrer quelques méprises qu'il a involontairement commises, et me rendre peut-être à quelques-unes de

ses réclamations ; mais avec une précipitation dont j'ignore la cause, le Bureau de la Société de l'histoire du Protestantisme a fait imprimer cette lettre sans m'avertir de rien, et a désiré de plus que je n'y fisse point une réponse immédiate. Les plus courtes controverses sont pourtant les meilleures, et il eût mieux valu pour tout le monde que la protestation un peu indignée de M. le pasteur Gagnebin obtînt sans retard les explications auxquelles elle a droit.

Indigné, l'on est rarement bien conseillé, et M. Gagnebin commençant par dire : « Mon cœur de vieux Neuchâtelois a été froissé » de voir les soupçons que l'auteur (de l'article Boive) jette sur la » véracité de l'annaliste Jonas Boive », me donne à craindre, dès ces premiers mots, une argumentation plus chaude qu'impartiale; en effet, M. Gagnebin perd de vue à l'instant même le texte qu'il veut examiner, car il continue « ... de l'annaliste Jonas Boive que l'au» teur accuse *d'avoir fabriqué* une généalogie *absolument fausse* » afin de faire remonter sa famille jusqu'à un Antoine Boyve *dont* » *l'existence n'est pas prouvée* ». Les trois allégations que je souligne sont inexactes. M. Gagnebin me condamne, froissé qu'il est par le sens général de l'article, sans s'apercevoir qu'il n'avait pas bien lu. J'ai dit de l'annaliste : « Nous ne supposons pas qu'il ait commis frauduleusement cette altération » (col. 739); loin de prétendre que l'existence d'Antoine Boyve n'est pas prouvée, j'ai affirmé (col. 738) qu'il « y avait en effet un Antoine Boyve à Neuchâtel dans le temps où Jonas place le sien »; et la généalogie que j'ai dite absolument fausse n'est pas celle que donne l'annaliste Jonas et où l'on remonte seulement à Antoine Boyve (année 1530), mais celle qui se trouve (voy. col. 740, note 2) dans un tableau généalogique qui fait remonter la famille Boive au temps de l'hérétique Pierre Valdo (vers l'année 1180). Ces premières méprises de mon honorable contradicteur sont regrettables pour tous deux et pour la clarté de notre discussion.

J'ai seulement accusé le pasteur Jonas Boive de s'être laissé entraîner à une opinion flatteuse pour sa famille, ce qu'il a pu faire d'autant plus innocemment qu'il écrivait pour lui et les siens, sans guère songer à la publicité. Mais je l'eusse accusé de faux, M. Gagnebin croit-il le défendre sur ce point spécial en alléguant : 1° qu'il a « joui » d'une considération assez grande dans l'Église et parmi ses col» lègues pour que ceux-ci l'appelassent plus d'une fois à la plus » haute dignité ecclésiastique », celle de Doyen des pasteurs de Neuchâtel; 2° qu' « un Conseiller d'État neuchâtelois, distingué par ses

» lumières et par la haute position qu'il a occupée », loue les Annales et nous apprend que leur auteur y avait joint un précieux volume de preuves « où nous trouverions sans doute des données utiles, s'il n'avait malheureusement disparu »; 3° qu'un historien neuchâtelois (en 1840) « fait appel à l'ouvrage de Jonas Boive comme à une œuvre historique très digne de confiance ». — En quoi un blanc-seing général d'honnête homme et d'annaliste fidèle peut-il faire preuve qu'il n'y ait point de faute en un endroit déterminé d'un ouvrage en cinq volumes?

La lettre poursuit la démonstration de l'autorité due à Jonas Boive en faisant observer que ses descendants possèdent encore aujourd'hui un livre-de-raison qui commence en 1676, qu'il en existait jadis un autre, écrit par Isaac Boive (1579-1646), grand-père de Jonas, et que ce dernier les a nécessairement vus et utilisés. « Voilà donc, » dit M. Gagnebin, une preuve irrécusable que Jonas n'a pas inventé » une généalogie, mais a travaillé en ayant sous les yeux des manus- » crits anciens et digne de foi. » Qu'il ait travaillé sur des documents, et non de pure imagination, personne n'en doute; mais la preuve irréfragable que le livret de 1676 ne contient rien de relatif à la question, c'est qu'il existe encore sans qu'on en tire rien à m'objecter; et il y a présomption que l'autre livret pourrait encore moins servir, car son auteur, Isaac Boive, à ce que M. Gagnebin nous apprend, y demande « qu'on ne mette pas son écrit sous les yeux » d'étrangers trop curieux de lire les anecdotes de la famille ».

Nous ne sommes pas au bout des hypothèses. Il y eut un récit officiel de la vie de Farel, écrit par un de ses collègues et amis, le pasteur dauphinois Christophe Fabri, sur la demande de la compagnie des pasteurs de Neuchâtel. « Ces détails de la vie de Farel devaient » certainement, dit M. Gagnebin, contenir des données sur ses » compagnons d'œuvre; malheureusement ils ne sont pas parvenus » jusqu'à nous; mais ne pouvaient-ils pas exister dans le temps où » Isaac Boive écrivait? » M. Gagnebin ajoute immédiatement que Fabri eut un fils, également pasteur à Neuchâtel, qui mourut en 1637 et laissa la tutelle de ses enfants à son ami le pasteur Olivier Perrot; puis : « Olivier Perrot a écrit une Vie de Farel dans laquelle il affirme » que tous les écrits du Réformateur ont passé aux mains de son » ancien collègue Fabri, puis dans celles de son fils et, de là dans les » siennes à lui, Perrot, où on peut les voir au besoin. Isaac Boive » avait neuf ans et demi à la mort du réformateur Fabri; comme » pasteur il a été pendant plus de trente ans en relations frater- » nelles avec son fils et pendant plus de vingt ans avec Olivier Perrot;

» il a donc dû connaître et consulter les papiers de Farel et y » trouver des indications au sujet de son aïeul; et son petit-fils » Jonas, qui avait plus de quinze ans à la mort de Perrot, n'a pas » pu les ignorer en écrivant ses *Annales.* » — Comment M. Gagnebin n'a-t-il pas aperçu le vice de ce raisonnement? Précisément puisque Isaac et Jonas Boive ont été si longtemps en relations fraternelles avec les Fabri et les Perrot, qui étaient en possession des papiers de Farel et des renseignements les plus abondants sur l'illustre Réformateur, comment se fait-il que la vie de Farel par Olivier Perrot ne contienne pas un mot, pas une allusion qui ait pu fournir prétexte, ni à Jonas Boyve, ni à ses descendants, ni à ses défenseurs, ni à M. Gagnebin lui-même, pour affirmer la moindre coopération quelconque d'Antoine Boyve à l'œuvre d'évangélisation qui a rempli la vie de Farel?

L'auteur de la lettre s'appuye encore sur ce que Jonas ayant reçu directement les informations de son père et de son grand-père, qui avaient eux-mêmes reçu celles de leurs prédécesseurs, a pu remonter ainsi par un fil non interrompu jusqu'à l'ancêtre commun, Antoine Boyve, et sur ce que la généalogie qu'il a établie en remontant jusqu'à Antoine est parfaitement conforme à ce que fournissent les archives ecclésiastiques et civiles de Neuchâtel. J'en suis d'accord. Je n'ai pas attaqué du tout cette généalogie et encore une fois je n'ai pas nié l'existence d'Antoine Boyve; je nie seulement le rôle que son descendant Jonas lui a prêté.

Que j'aye eu tort ou non de suggérer une explication de l'erreur que j'attribue à l'annaliste, et d'avancer qu'il avait bien pu lire BOIVE pour FROME (c'est-à-dire pour Froment) dans quelqu'un de ces vieux manuscrits qu'on ne lisait que dédaigneusement au XVIIIe siècle, la dite erreur est certaine et je vais le démontrer de nouveau, puisqu'on la conteste.

Je prends les arguments mêmes de mon très honoré contradicteur: L'annaliste Jonas a eu à sa disposition toutes sortes de sources d'informations sur sa famille et sur son ancêtre Antoine; il a obtenu les renseignements à lui transmis verbalement par son père et ses aïeux, il a eu les livres-de-raison de la famille, il a eu les archives de Neuchâtel, il a eu les papiers eux-mêmes de Guill. Farel, les papiers et les récits des Neuchâtelois qui l'avaient le mieux connu, et armé de tous ces moyens d'information, que nous apprend-il? que nous donne-il? — Il nous donne ce que j'ai appelé, dans *la France* « *Protestante*, un pâle résumé du texte de Froment, sauf substitution » d'un nom à un autre. »

Ai-je été inexact en écrivant cela? Nous connaissons deux textes de cette partie de la chronique, plusieurs fois remaniée, d'Antoine Froment. L'un commence ainsi : Un jour qu'on appelle Notre-Dame d'aoust où Farel, étant accompagné d'un jeune homme natif du Dauphiné, prêcha en une bourgade en la vau de Vallangin etc... (voy. Herminjard; *Corresp.* II, 270 n.); l'autre texte (voy. *Fr. Protest.* II, 736) dit : « Farel accompagné de Froment s'en alla sur la » terre de Bienne... et de là s'en allèrent en la comté de Neuf » Chastel à grande difficulté et grand dangier de sa personne, et en » allant prescher çà et là par les villages circonvoisins, recevoient » souventes fois leurs censes, à savoir coups et outrages... » Or ces nombreuses sources particulières et diverses que Jonas avait à sa disposition et qu'il a dû consulter, sur ce point qui avait pour lui tant d'importance, que lui ont elles appris de particulier? Voici sa version : « Un certain jeune homme nommé Antoine Boyve, natif » de la ville de Gex, accompagnait toujours Farel dans le comté, » sans le jamais abandonner, le défendant avec un courage intré- » pide; aussi reçut-il plusieurs blessures... » — Et rien de plus. N'est-ce pas, en moins de termes, la même chose que ce qu'avait écrit Antoine Froment, sauf que le nom de famille de ce dernier est remplacé par celui de Boyve, et le Dauphiné remplacé par Gex. Jonas aura peut-être cru bien faire, puisqu'il savait son Antoine venu de Gex, de faire subir aux manuscrits qu'il suivait ce qu'il a pu regarder comme une bonne correction; mais la pénurie de sa rédaction démontre que dans toutes ses sources particulières il n'avait rien trouvé d'autre.

On cherche à infirmer l'autorité de Froment. « *La France protes-* » *tante*, dit M. Gagnebin, accepte sans hésitation comme véridique » tout ce que rapporte Froment; mais franchement lequel, des deux » écrivains, nous offre-t-il les plus solides garanties de moralité et de » véracité? J'ai dit qui était Jonas Boyve et comment son caractère » personnel l'élève au-dessus de tout soupçon. Peut-on en dire autant, » et avec la même assurance, d'Antoine Froment? » Et il appuie sur ce que celui-ci, qui d'ailleurs écrivait vingt ans après la mort de son maître, mena sur la fin une vie qui ne fut rien moins qu'édifiante. Voilà bien la doctrine erronée que professent beaucoup de personnes honorables : prendre la moralité pour mesure de la véracité! Mais les 60 volumes in-folio des histoires de saints colligées et publiées par les meilleurs des jésuites, les Bollandistes, et qui ne sont pour la plupart qu'un monceau de fables, ont été dictés par le plus vif désir d'être édifiant et de procurer l'édification. Outre cela, comment mettre

en balance l'autorité de Froment, sur les faits à lui personnels qu'il raconte, avec celle de Jonas Boyve? Ce dernier écrivait au XVIIIe siècle, à une époque bien éloignée des Réformateurs et qui ne s'en souciait guère; il écrivait dans son cabinet, pour les siens, tout au plus pour sa ville natale; il ne comptait pas sur l'impression et il ne l'a obtenue qu'en 1854; il pouvait donc écrire sans remords quelques faits hasardés et donner sans danger un libre accès à quelque chimère, tandis que Froment écrivait pour être imprimé et répandu de suite. Il fatigua les Conseils de Genève de ses sollicitations pour y être autorisé, et quoi qu'il n'ait pas réussi, qu'il ait dû, lui aussi, attendre j'usqu'à l'année 1854, il avait écrit pour être lu par ses contemporains, par des collègues, par toutes sortes de gens qui avaient connu Farel et lui-même, Froment, et qui connaissaient les faits dont il voulait leur parler. — D'ailleurs autant tous les documents neuchâtelois, de famille ou autres, évoqués par l'imagination de M. Gagnebin, sont parfaitement muets sur Antoine Boyve, comme compagnon de Farel, autant ils sont abondants et irrécusables en ce qui concerne Froment. Le fait en question se place à la notre-dame d'août 1530 : Or à la fin d'avril, Farel était au village de Tavannes « accompagné d'Ant. Froment » (Herminj., II. 251, n. 3); en avril 1531, la seigneurie de Berne écrit à l'embassadeur de France pour intercéder en faveur d'un prisonnier détenu à Paris comme ayant écrit à Farel, tandis qu'elle, la seigneurie. déclare que les lettres sont d'Ant. Froment (*Ibid.* 330), — en octobre, les Bernois réprimandent un bailli qui avait voulu emprisonner Froment, parce qu'il avait secouru Farel (*Ib.* 365); — en décembre, Farel se plaint du bailli de Granson qui laissait insulter les prédicateurs, et M. Herminjard cite en note une occasion où Froment, en effet, n'échappa aux meurtriers que par la fuite (*Ib.* 379); — en juin 1532, Farel écrit à un de ses amis au sujet d'un synode qui doit se tenir à Morat; *ideo* Antonium *venire cuperem*, dit-il; son Antoine, c'est Froment; il voudrait l'y voir venir, en qualité de pasteur qu'il était du village d'Yvonnant, situé sur les bords du lac de Neuchâtel (*Ib.* 395); — en novembre 1532, un colloque réuni à Granson charge Farel, Saunier et Robert Olivétan d'aller assister à un synode des vallées Vaudoises. Où ces trois pieux missionnaires se réunissent-ils avant de partir? chez Froment (*Ib.* 429). — Voilà un homme palpable, non point chimérique, et dont toute la vie, de 1530 à 1532, gravite assez, je pense, autour de Farel, pour qu'on doive renvoyer définitivement son Sosie au royaume des ombres. La confusion est si frappante que le docte Herminjard, rencontrant pour la première fois le passage où Jonas

présente son homme et n'y soupçonnant point de piège (*Ib.* 264 n.) crut que Boyve était un pseudonyme, un nom de guerre pris par Froment, comme si souvent ont fait nos prédicants pour échapper aux recherches de leurs persécuteurs.

Est-ce bien sérieusement aussi que l'on me conteste l'argument tiré de ce que si Antoine Boyve s'était distingué dans l'œuvre des premières prédications de la Réforme, le seul fait que dans sa famille, zélée pour la religion, le prénom *Antoine* n'a jamais été donné à aucun de ses descendants serait inexplicable, et donnerait lieu de croire que le personnage appartient à une autre famille Boyve? M. Gagnebin me répond que cette lacune provient de ce que « le sentiment religieux qui remplissait tous les cœurs » portait plutôt les pères à choisir à leurs enfants des prénoms bibliques. Est-ce une réponse sérieuse ? Est-ce qu'on ne donnait pas deux prénoms et même davantage, aux enfants, dès le XVIIe siècle? Est-ce que le sentiment religieux a été plus faible qu'ailleurs dans les familles telles par exemple que les Budé, les Mestrezat, les de Candolle, où l'on a toujours porté et l'on porte encore les prénoms *Guillaume*, *Domaine*, *Pyramus*, qui n'ont rien de biblique, et sont un hommage à la mémoire d'un ancêtre?

Mais on m'apporte deux documents nouveaux et que j'ignorais, j'en fais l'aveu. Je n'ai pas vu les archives d'État de Neuchâtel où l'on trouve, à ce qu'il paraît (je cite d'après M. Gagnebin) : « 1° Une grosse de reconnaissance de Antoine Boyve *tournier et bourgeoys* de Neufchastel et de Guilliame sa femme pour luy et ses hoirs et successeurs quelconques... d'une cense annuelle due à la comtesse de Neufchastel... »; 2° Le rachat de la même cense quelques années plus tard (1544) par un Jérémie Boyve probablement fils d'Antoine. « Sans doute, dit M. Gagnebin, tout cela ne prouve pas qu'Antoine » Boyve ait été un des compagnons de Farel, mais du moins cet acte » établit l'existence, à Neuchâtel, en 1544, d'un Antoine Boyve ».

Moi aussi, j'ai reconnu l'existence d'un Antoine Boyve, comme je le rappelais tout à l'heure, et j'ai même reproduit (*Fr. Prot.* II col. 738), afin de ne laisser aucun doute sur ce point, une phrase qu'un autre écrivain neuchâtelois, le pasteur Choupard, avait copiée dans un vieux titre; la voici : Antoine Boive, aliàs des Costes, estoit » de *Tornie de Suèbre* (?) en Savoye; il eut à femme Guillemette fille » d'Antoine Martin. » J'ai seulement ajouté le point d'interrogation pour marquer un doute sur l'exactitude de la lecture. C'est qu'en effet cette bribe de texte m'a donné de la peine et que j'ai fatigué vainement mes cartes et dictionnaires de la Savoye à chercher où pou-

vait bien être ce village de *Tornie* (il y en a plusieurs) et ce pays ou district de *Suèbre* qui m'était totalement inconnu. C'était une sotte recherche. La grosse de reconnaissance révélée par M. Gagnebin jette ici un trait de lumière. Le pasteur Choupard a vraisemblablement mal lu son vieux grimoire qui portait, n'en doutons pas : « *Antoine Boive..... estoit tornié de suèbre en Savoye;* ce qui s'accorde à merveille avec le *tornier et bourgeoys* de la reconnaissance. Nous apprenons par là d'une manière certaine la profession du premier Boive connu : il était *tournier*, c'est-à-dire tourneur, et spécialement tourneur de liège, ce qui revient à fabricant de bouchons. Je n'ai pas le loisir de rechercher en ce moment dans les textes français du moyen âge des exemples justificatifs de mon assertion, mais on peut vérifier dans le glossaire de Du Cange que le *tornarius* était un ouvrier bûcheron affecté à l'exploitation d'un canton de forêt, ordinairement avec la charge de fabriquer des assiettes, plateaux ou écuelles de son bois (*tornarius ad scutellas*, disent les chartes); et quant au mot *suèbre*, il me paraît une exacte traduction de *subereus*, ou du *de subere* qu'on trouve entre autres dans Virgile :

Tegmina quis capitum, raptus de subere cortex,

à l'endroit du 7e livre de l'Enéide, où le poète décrit les casques de liège dont se coiffaient des guerriers voisins de Caprée.

Ainsi en combattant par de simples hypothèses les raisons solides que j'avais présentées pour nier les rapports d'Antoine Boyve avec Farel, on décèle, sans y songer, un document qui tranche un autre côté de la question et montre la témérité de revendications nobiliaires qui reposeraient sur la personne d'un bûcheron sorti des bois pour s'élever à la condition de censitaire à la ville. L'origine forestière est empreinte dans le nom lui-même. Boyve (Boscivus?) n'est-il pas un diminutif ou une forme adjective de *boscus*? On lit dans Du Cange : *Buschivus*, nemorosus, silvosus. *Buschiva* terra in qua busci seu bosci sunt vel silvæ. »

C'est bien le moment maintenant de rappeler ce tableau généalogique, inconnu de l'annaliste Jonas lui-même, et que j'ai taxé de pièce absolument fausse, certes sans m'en repentir aujourd'hui :

« Guillaume et Pierre Boive frères, *gentilshommes* de Lyon, » furent *disciples de Pierre Valdo*. Comme les autres ils furent » persécutés, et *ayant couru de province en province* ils s'éta» blirent enfin, *Guillaume à Gap* en Dauphiné, et Pierre à Gex.

» Ils transmirent autant qu'ils purent à leur postérité la lumière de » l'Évangile, etc. » — D'où sont tirées toutes ces belles choses? Où sont les documents? On voit bien que des lumières évangéliques allumées longtemps avant le XVIe siècle, que le prénom Guillaume, que la ville de Gap, ont été choisis pour rapprocher Antoine Boive de Farel, mais comme on ne sait presque rien de Pierre le Vaudois que son nom même est douteux, et que deux frères sont désignés par un nom de famille à une époque où les noms de familles n'existaient pas encore ou commençaient à peine, les deux frères, leurs courses en province et leurs lumières semblent tout à fait fantastiques. Cette légende, « cette tradition de père en fils », probablement postérieure à Jonas mort en 1739, a-t-elle acquis quelque valeur pour avoir été insérée dans le présent *Bulletin* (XXV, 322; 1876), et pour y avoir revêtu ces formes vaguement élégantes? « Originaires du Lyonnais, Guillaume » et Pierre Boive *paraissent* avoir adopté, *de bonne heure*, la doctrine » de Valdo; la persécution les contraignit de se retirer, le premier à » Gap, le second à Gex... Compatriote et ami de Farel dont il parta- » geait les croyances, Antoine Boyve le suivit à Neuchâtel et devint » *un des apôtres* de la Réforme dans ce pays ». Une diction aux contours arrondis ne peut insinuer un seul atôme de réalité dans ce récit d'édification.

Mais pourquoi M. Gagnebin n'a-t-il pas traité cette question des origines nobiliaires de la famille dont il défend les erreurs? excusables et honorables erreurs, mais qui n'en sont pas moins une ivraie à déraciner. Pourquoi ne dit-il pas son sentiment sur ces gentilshommes de Lyon qui, avant d'être compagnons d'œuvre du réformateur Farel, l'avaient été du réformateur Pierre? N'est-ce pas qu'ici mon amical adversaire a bien senti que le terrain faiblissait sous ses pas? Qu'il revienne ou non de l'impression défavorable que lui a causée l'article de *la France Protestante* (un entre mille et davantage) il devra être convaincu de ma déférence pour ce qu'il y a de respectable dans le sentiment qui l'a guidé, et je ne doute pas qu'il ne me conserve de son côté, en dépit de ce petit débat littéraire, toute sa bienveillance.

Il ne m'est pas aussi facile d'accepter la désapprobation des personnes mêmes, à qui j'ai été redevable jusqu'ici de pouvoir inscrire en tête de chaque volume de notre nouvelle *France Protestante* qu'elle est publiée « sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français ». Cette faveur comporte en soi, comme on le voit, de graves inconvénients. Le plus habile écrivain du monde, mais résolu à toujours être véridique, ne saurait tou-

cher à l'histoire de milliers de familles sans susciter quelques froissements. Or les membres du comité administratif de la Société sont au premier rang pour recevoir les contre-coups, les doléances, les réclamations indignées, les lettres et les visites, pour subir aussi les captations, — et ils sont entièrement désarmés pour s'en défendre, n'ayant presque aucune connaissance des incidents dont on leur parle ou qu'on leur reproche. Celui-là seul qui a étudié les dossiers, et pris la peine de leur donner une forme, peut en répondre à tout venant.

Il n'éprouve aucun embarras à le faire; mais il doit le faire seu désormais et comme en portant seul toute la responsabilité.

HENRI BORDIER [1].

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Avec quelle douceur, au sortir de tristes polémiques, on laisse reposer sa pensée sur la fête de la Réformation, sur les purs souvenirs qu'elle évoque et sur les témoignages de fraternelle sympathie dont elle nous apporte l'expression! A ce titre nous sommes doublement heureux de reproduire les extraits suivants de notre correspondance :

Brest, 5 novembre 1880 — « C'est la première fois que j'ai célébré à Brest la fête de la Réformation. L'y avait-on célébrée auparavant? Dans la crainte de la négative, j'ai rappelé l'origine de la Société de l'histoire du protestantisme en ces termes :

« Il y a vingt neuf ans, quelques hommes dans les veines desquels coulait encore du sang huguenot, résolurent de fonder une Société pour sauver de l'oubli tous les documents, imprimés ou inédits, ayant trait à la Réforme française. Son action, naturellement, s'étendit plus loin. En secouant les vieux livres qui portaient encore l'empreinte des pieuses mains des ancêtres, en déroulant les vieux manuscrits échappés aux feux des persécuteurs, des souvenirs se réveillèrent, des récits recueillis de la bouche des aïeux témoins de ces jours néfastes furent retracés de nouveau et passèrent du domaine de la tradition dans celui de l'histoire écrite. J'ai rappelé l'exergue de la Société : *Post tenebras lux!* Les deux paroles de Jeanne d'Albret et de Bernard Palissy inscrites en tête de l'ancien *Bulletin*, et comment il a été demandé aux Églises de France d'imiter celles de la confession d'Augsbourg en célébrant chaque année la fête dont on peut

1. Le *Bulletin* publiera prochainement la réponse de M. le pasteur Gagnebin (*Réd.*)

dire qu'elle rappelle, après l'établissement du christianisme, le plus grand évènement du monde moderne. — E. BERTHE, pasteur. »

Cette, 29 novembre 1880 — « Je n'ai qu'un regret, c'est que le chiffre de la collecte de cette année faite dans le temple de Cette (47 fr.) soit inférieur à celui de la collecte de 1879. Je suis bien convaincu que dans mon église, l'intérêt est toujours le même. Mais la saison, l'absence, à cette époque, de beaucoup de paroissiens, m'empêchent souvent de témoigner à la Société du Protestantisme français des sympathies aussi efficaces qu'elle le mérite. A mes yeux, elle est la base, le fondement de toutes nos autres Sociétés religieuses. En nous dévoilant le secret de l'inébranlable foi de nos pères, ne nous met-elle pas sans cesse devant les yeux et dans le cœur ce que doit nous inspirer la religion de l'Évangile et cette charité féconde qui fonde tant d'asiles où le monde apprend quelles œuvres émanent de l'inépuisable source de la foi chrétienne. Croyez, cher monsieur, et veuillez assurer le comité que tout mon dévouement lui est acquis, et que tant que le Seigneur me maintiendra à la tête de cette Eglise, elle saura ce que le protestantisme doit à la Société qui répand tant de lumières sur son origine et sur son histoire. — LUCIEN BENOIT, pasteur. »

Cliousclat (Drôme) 21 décembre 1880. — « J'ai dans ma bibliothèque une *Institution* de Calvin possédée par Jacques Roger, le pasteur martyr; je mets ce livre à votre disposition. Il n'est pas inutile de constater, après trois siècles, le fait historique.

« En 1845, j'étais pasteur de Sainte-Croix (près de Die) et je desservais l'annexe des Petites-Vachères par un service mensuel. Un de mes paroissiens de cette commune me montra un jour ces reliques, ainsi que des éperons tout rouillés, et un vieux manteau dévoré par les mites, qu'il me dit tenir de son père, lequel avait appris de son aïeul que ces objets avaient appartenu à Jacques Roger, qui cherchait souvent un asile dans cette maison. Là il était à l'abri des persécuteurs, car ce pays est encore aujourd'hui âpre, désert, entouré de pins et d'arbres forestiers. Mais, hélas! l'heure du martyre avait sonné pour le vieux prédicateur de l'Évangile, qui, comme son divin maître, allait sceller la vérité de son sang.

« J'ai pensé, honoré président, que ces vieux feuillets tout jaunis seraient mieux placés dans vos archives que dans la bibliothèque d'un humble pasteur de village, et: quoiqu'ils me fusssent précieux, je les ai envoyés à leur vraie destination. — E. CHARRA, pasteur. »

A ce don était jointe la somme de 7 fr. 50, représentant la part de notre Société dans la collecte faite après le service de la fête de la Réformation dans le temple du vénéré pasteur de Cliousclat, que nous prions d'agréer nos respects émus. Le *Bulletin* publiera, dans son plus prochain

numéro la liste des collectes reçues jusqu'à ce jour, de plus de quarante Églises, et montant à près de 3 000 francs.

J. B.

VARIÉTÉS

UNE ASSEMBLÉE AU DÉSERT[1].

De cela il y a une dizaine d'années; des Cévenols au nombre de mille à douze cents se dirigeaient vers le château de Castelnau[2] — au pied duquel était dressée une vieille chaire du haut de laquelle je devais, pour me servir du mot consacré...*prêcher*..., ce dont, je crus, et pour cause, devoir me dispenser. Bien m'en valut; rarement j'ai eu des auditeurs plus attentifs, et contrairement à mes habitudes, je fus long, très long, ce qui n'est permis qu'aux grands orateurs.

J'avais devant moi le grand et pittoresque panorama des Cévennes qui furent le théâtre sanglant de la guerre des camisards...

Du doigt j'indiquais à mes auditeurs des champs de bataille, des localités où se dressèrent des bûchers et des potences; je leur montrai l'Aigoal, d'où descendit Castanet, prophète, prédicateur, capitaine; Ribaute où naquit Cavalier, Vézénobre où il gardait le troupeau de moutons de Lacombe; le Mas de Cauvi où il battit les troupes royales: — Le pont d'Avènes où il eut une entrevue avec Lalande; je ne pouvais oublier le Mas-Soubeyran où vint au monde Roland, l'égal par la vaillance de Cavalier, son supérieur par le caractère.

Je n'oubliai ni le drame si tragique du Pont de Montvert, ni le bûcher d'Esprit Séguier.., bref, je fis défiler devant mes auditeurs

1. L'historien populaire de la Réforme française, M. le pasteur Puaux, qui a bien voulu prendre au Havre l'initiative d'une collecte au profit de la maison de Roland, nous adresse le morceau suivant, qui, sous sa forme vive et originale a sa place marquée dans le *Bulletin* (*Réd.*).

2. Commune de Valence, entre Uzès et Alais (Gard). Aujourd'hui propriété de M. le marquis de Valfons, qui l'a restauré avec beaucoup de goût.

Cavalier, Roland, Ravanel, Catinat, Joanny, Espérandieu, qui, avec ces camisards dont on pouvait briser les os sans pouvoir briser leur cœur, prodiguèrent leur sang pour la plus sainte des causes, la - berté de conscience, et sauvèrent le protestantisme d'une ruine tellement imminente qu'au moment où ils prirent les armes, Bâ - ville bouclait ses malles pour aller demander à Louis le Grand la récompense de ses sanglants services. Pouvait-il la lui refuser? Il avoit pacifié les Cévennes à la manière des Romains; elles n'étaient plus qu'un vaste cimetière; à part le temple de Vézénobre et celui du Collet-de-Dèze, tous les autres étoient démolis ou brûlés... Sur dix pasteurs du désert, neuf avaient été mis à mort. Le dixième, Roman, avoit gagné la frontière. Comment Bâville n'auroit-il pas pris le chemin de Versailles? Dans son intendance il n'y avoit plus que d'anciens et nouveaux catholiques; ce que Flêchier n'avoit su faire avec ses missionnaires, il l'avait fait avec ses dragons et ses bourreaux. Il avoit bien mérité de son maître qui pouvoit dire : mes désirs sont accomplis; dans mon royaume il n'y a qu'une foi religieuse comme il n'y a qu'une foi politique. Aussi quelle ne fut pas la surprise et la rage de Bâville quand au lieu de se diriger vers Versailles, il dut courir, avec son beau frère Broglie, au Pont de Montvert pour venger la mort de l'archi-prêtre Du Chayla!

Mais revenons à mes auditeurs Cévenols. Je ne pouvais pas ne pas leur parler de Roland... Nous étions près du château où il passa sa dernière nuit; je leur montrai la porte par laquelle il était sorti... le chêne (à sa vieillesse, ce pouvait être celui-là) où il s'étoit adossé avec ses six lieutenants; le courage avec lequel il se défendit contre ses nombreux assaillants, sa mort héroïque; puis je leur montrai Lalande attachant son cadavre en forme de trophée sur son cheval avec cette inscription : *C'est le corps de Roland le fameux chef des rebelles*!... Ah! Il fallait voir comme on m'écoutait!

Si dans ce moment j'avois su que dans la maison du Mas-Soubeyran où l'on conserve la bible de Roland, la pauvreté avoit pénétré, et que le dernier membre de la famille du grand chef camisard allait être exproprié, je n'aurois pas fait en vain appel à mes auditeurs pour conserver à son parent son patrimoine; toutes les bourses se seraient déliées, donnant qui sa pite, qui son petit écu, qui sa pièce d'or, qui sa bague, qui ses pendants d'oreilles...

Lecteurs de ce *Bulletin*, si tous, vous m'aviez entendu ce jour-là,

nous n'aurions pas eu besoin d'ouvrir une souscription pour conserver le toit qui a abrité Roland; mais pour ne pas m'avoir entendu, vous me lirez, et ce sera avec joie que chacun de vous enverra son offrande à M. Jules Bonnet, vons rappelant que Roland donna à nos chères église sa jeunesse, sa vie, son sang; et une fois de plus nous constaterons ainsi que Dieu est fidèle dans ses promesses, et que ses bénédictions vont jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui lui sont fidèles et gardent ses commandements.

PUAUX père.

Le Havre 14 décembre 1880.

CHRONIQUE

LA MAISON DE ROLAND

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer ici la quatrième liste de souscription réservée au prochain numéro. Mais nous tenons à remercier, sans plus tarder, notre cher correspondant M. Ch. Sagnier, qui s'est fait collecteur dans sa ville natale, avec un zèle au-dessus de tout éloge, et nous a transmis plus de *onze cents francs*, au nom des protestants nîmois toujours sympathiques aux nobles causes. Nos remercîments sont aussi dus à M. Gust. Masson qui nous a si généreusement adressé sa pite : 125 fr. et à un jeune couple de Turin qui nous a offert 200 fr. en souvenir de l'antique fraternité des vallées du Piémont et de nos Cévennes, également arrosées du sang des martyrs. Avec M. et Mme Paul Meille, n'oublions pas, dans l'expression de notre gratitude, deux écrivains, Messieurs Richard Heith, de Londres, et Henry, Baird de New-York, qui ont traduit notre appel dans deux revues populaires, en Angleterre et en Amérique.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re	année,	1852		11e	année,	1862	
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855	20 fr.	14e	—	1865	
5e	—	1856	le volume.	15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	
7	—	1858		17e	—	1868	20 fr.
8e	—	1859		18e	—	1869	le volume.
				19e-20e	—	1870-71	
				21e	—	1872	
				22e	—	1873	
				23e	—	1874	
				24e	—	1875	
				25e	—	1876	
				26e	—	1877	
9e	—	1860	30 fr.	27e	—	1878	
10e	—	1861	le volume.	28e	—	1879	10 fr.
				29e	—	1880	le volume.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881


The HF Group
Indiana Plant
080648 F 113 00
1/5/2007